

# RAPPORT D'ACTIVITÉ ET ÉTATS FINANCIERS

2022

© Ethos, mai 2023

Imprimé sur « RecyStar », 100% à base de vieux papiers sans azurant optique.

[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 240 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

*Signatory of:*



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

**Certified**



# Table des matières

<b>LES PRINCIPES D'ETHOS POUR L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE</b>	<b>4</b>
<b>CHIFFRES CLÉS 2022</b>	<b>5</b>
<b>MESSAGES DE LA PRÉSIDENTE ET DU PRÉSIDENT</b>	<b>6</b>
<b>ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR</b>	<b>8</b>
<b>LES ACTIVITÉS DE LA FONDATION EN 2022</b>	<b>10</b>
<b>LA FONDATION EN BREF</b>	<b>11</b>
<b>L'ENGAGEMENT EN 2022</b>	<b>12</b>
<b>LES AUTRES ACTIONS MENÉES EN 2022</b>	<b>20</b>
<b>2022, L'ANNÉE DES RÉOLUTIONS D'ACTIONNAIRES</b>	<b>23</b>
<b>UN QUART DE SIÈCLE AU SERVICE DE LA DURABILITÉ</b>	<b>25</b>
<b>IMPACT POSITIF : ETHOS LANCE UNE NOUVELLE MÉTHODOLOGIE</b>	<b>27</b>
<b>PARTICIPATION D'ETHOS À DES REGROUPEMENTS</b>	<b>30</b>
<b>LES ACTIVITÉS D'ETHOS SERVICES EN 2022</b>	<b>31</b>
<b>APERÇU DES PRESTATIONS D'ETHOS SERVICES</b>	<b>32</b>
<b>ANALYSES DE DURABILITÉ</b>	<b>34</b>
<b>SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT DURABLES</b>	<b>36</b>
<b>SERVICES D'ANALYSES D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES</b>	<b>38</b>
<b>DIALOGUE ACTIONNARIAL</b>	<b>40</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS 2022</b>	<b>42</b>
<b>1. LES RÉSULTATS 2022</b>	<b>43</b>
1.1 COMPTES DE LA FONDATION ETHOS	43
1.2 COMPTES D'ETHOS SERVICES	43
1.3 COMPTES CONSOLIDÉS	44
<b>2. LES COMPTES DE LA FONDATION ETHOS</b>	<b>45</b>
<b>3. COMPTES D'ETHOS SERVICES</b>	<b>50</b>
<b>4. COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>57</b>

# Les principes d'Ethos pour l'investissement socialement responsable

## PRINCIPE 1 : AGIR EN INVESTISSEUR RESPONSABLE

En tant qu'investisseur socialement responsable, Ethos veille à conduire ses activités en respectant les meilleures pratiques en matière d'éthique des affaires. Cela suppose d'être indépendant, professionnel et transparent dans l'ensemble de ses activités. Conscient de sa responsabilité fiduciaire, Ethos cherche à offrir un rendement à long terme aux investisseurs de ses fonds de placement.

## PRINCIPE 2 : EXCLURE LES SOCIÉTÉS DONT LES PRODUITS SONT INCOMPATIBLES AVEC LES VALEURS DÉFINIES

Dans le cadre de ses fonds de placement, Ethos exclut les sociétés dont les produits sont incompatibles avec les valeurs des membres de la Fondation telles qu'énoncées dans sa Charte.

## PRINCIPE 3 : EXCLURE LES SOCIÉTÉS DONT LE COMPORTEMENT VIOLE GRAVEMENT LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DÉFINIS

Dans le cadre de ses fonds de placement, Ethos exclut les sociétés dont le comportement viole les principes fondamentaux d'éthique et de développement durable.

## PRINCIPE 4 : EVALUER LES SOCIÉTÉS SELON DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Dans le cadre de ses fonds de placement, Ethos investit en priorité dans les sociétés et les débiteurs qui bénéficient d'une évaluation ESG supérieure à la moyenne.

## PRINCIPE 5 : PRENDRE EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA POLITIQUE DE PLACEMENT

Ethos investit en priorité dans les sociétés à faible intensité carbone. Sa politique de placement en la matière se fonde sur l'élaboration d'un rating carbone Ethos des sociétés et le dialogue actionnarial concernant

leur stratégie environnementale, de même que la réduction et la publication de l'empreinte carbone de ses fonds de placement.

## PRINCIPE 6 : EVALUER LES SOCIÉTÉS SELON LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Ethos favorise l'investissement dans des entreprises qui proposent des produits et services ayant un impact positif d'un point de vue social et/ou environnemental. Sa politique de placement en la matière se fonde sur une méthodologie qui recense les secteurs d'activités considérés comme ayant un impact positif.

## PRINCIPE 7 : EXERCER LES DROITS DE VOTE D'ACTIONNAIRE

Ethos exerce systématiquement ses droits de vote d'actionnaire conformément à ses lignes directrices de vote fondées sur les meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. Les lignes directrices de vote et les positions de vote sont communiquées sur internet.

## PRINCIPE 8 : ENGAGER UN DIALOGUE ACTIONNARIAL AVEC LES INSTANCES DIRIGEANTES DES SOCIÉTÉS

Ethos engage un dialogue direct avec les sociétés suisses cotées sur les problématiques ESG. Sur le plan international, Ethos soutient les initiatives collectives qui sont en ligne avec sa Charte.

## PRINCIPE 9 : INTENSIFIER LES MESURES D'ACTIONNARIAT ACTIF SI NÉCESSAIRE

Ethos peut intensifier les mesures d'actionnariat actif en intervenant en assemblée générale, en présentant des résolutions d'actionnaire, en se regroupant avec d'autres actionnaires ou en ayant recours à la justice. De telles mesures sont prises lorsque le dialogue est bloqué et qu'il est nécessaire de défendre les intérêts à long terme des actionnaires et des autres parties prenantes.

# Chiffres clés 2022

	2022	2021	2020	2019	2018	
<b>FONDATION ETHOS</b>	<b>FINANCES</b>					
	Revenus	1'457'043	1'128'508	688'121	585'297	483'344
	Dépenses	-652'390	-524'594	-437'266	-361'927	-426'755
	Résultat net	691'963	513'862	218'325	214'075	54'140
	Fonds propres	2'999'583	2'307'620	1'793'758	1'575'432	1'361'357
	<b>MEMBRES</b>					
	Nombre de membres	245	232	231	232	230
Fortune des membres (Mrd CHF)	369	329	291	255	258	
<b>ETHOS SERVICES SA</b>	<b>FINANCES</b>					
	Revenus	10'011'847	9'761'144	7'982'174	6'397'759	5'997'289
	Dépenses	-7'690'577	-6'895'196	-6'009'750	-5'086'856	-4'919'370
	Résultat net	1'800'063	2'412'525	1'729'397	993'622	830'735
	Fonds propres	8'079'743	7'848'280	6'555'165	5'521'968	5'074'026
	Rendement des fonds propres	22.3%	30.7%	26.4%	18.0%	16.4%
	Dividende par action	820*	1'100	785	450	380
	<b>PRESTATIONS</b>					
	Actifs sous gestion conseillés (Mio CHF)	2'902	3'534	2'099	1'592	1'419
	Réplication des indices Ethos (Mio CHF)**	1'056	1'150	710	378	222
	EEP Suisse - Nombre de membres	163	153	151	143	137
	EEP Suisse - Fortune des membres (Mrd CHF)	357	295	264	223	218
	EEP International - Nombre de membres	99	77	62	46	34
	EEP International - Fortune des membres (Mrd CHF)	284	217	186	138	94
	<b>ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ</b>					
	Collaboratrices et collaborateurs (Equivalents plein temps)	30.2	25.2	22.6	20.7	16.1
	"Empreinte CO <sub>2</sub> e des fonds Ethos en actions (tonnes CO <sub>2</sub> e / Mio CHF)"	***	40.0	41.1	38.1	57.2
Consommation électrique (KWh)	12'528	11'360	11'696	20'726	23'235	
Consommation papier (pages A4)	141'634	113'410	155'591	177'277	198'221	

\* Dividende proposé à l'assemblée générale du 13 juin 2023

\*\* Hors fonds Ethos

\*\*\* Les émissions de CO<sub>2</sub>e en 2022 ne sont actuellement pas disponibles

# Messages de la présidente et du président

L'année 2022 a été marquée par une succession de chocs qui ont abouti à une crise globale et qui entraîneront peut-être une récession dans leur sillage. La pandémie du COVID-19 a durablement affecté les sociétés et les mœurs. Dans ce contexte difficile les buts de la fondation Ethos, restent plus que jamais d'actualité pour faire face à ces nombreux défis.

Si l'on peut se réjouir de la fin de l'épidémie galopante de COVID-19, les séquelles au niveau de la santé mentale de la population, y compris des enfants, se font toujours ressentir. L'adoption de technologies numériques qui permettent de se connecter et de travailler à distance a rendue plus floue la séparation travail - vie privée. Quoi qu'il en soit, une demande croissante pour le télétravail s'installe et une vague de démissions rend le recrutement dans certains pays plus difficile encore, ce qui a pour conséquence que de nombreuses entreprises se retrouvent aujourd'hui en sous-effectifs. La possibilité d'organiser des assemblées générales uniquement virtuelles, prévue en Suisse par la révision du code des Obligations, pose quant à elle d'autres problèmes pour les droits des actionnaires qui seront particulièrement visibles en 2023.

La guerre en Ukraine a pour sa part fortement perturbé les chaînes d'approvisionnement et provoqué une crise énergétique en Europe, ce qui a entraîné une hausse des prix de l'énergie et, par ricochet, de la valorisation des sociétés pétrolières généralement exclues des fonds ESG. On observe cependant que cette crise a également eu un effet accélérateur sur le recours aux énergies renouvelables, au même titre que le COVID-19 a pu avoir un effet accélérateur sur le recours aux technologies numériques. Les entraves à l'exportation de céréales et huiles d'Ukraine, grenier de l'Europe, causent un problème d'approvisionnement pour de nombreux pays, ce qui provoque une précarité alimentaire et une forte inflation. Cette dernière est la cause de multiples revendications de la part des salariés et de la population

en général, si bien que l'on peut s'attendre à des grèves et des manifestations en 2023.

Les tensions géopolitiques et sociales et la montée du populisme dans plusieurs pays remettent en question le modèle de globalisation que nous connaissons. Il en résulte un mouvement pour réduire la dépendance aux fournisseurs étrangers, asiatiques par exemple, avec le rapatriement des chaînes de production en Occident. Ces tensions sont aussi perceptibles dans la population et génèrent des jeux de pouvoir parfois difficiles à comprendre : partis politiques contre partis, groupes de citoyens contre le gouvernement, le gouvernement contre le système judiciaire, les étudiants contre le rectorat, et – sans aucun doute – les actionnaires contre les organes des entreprises cotées.

Malgré ce contexte difficile, 2022 a été une bonne année pour Ethos. Un nombre toujours plus important d'investisseurs et d'investisseuses adoptent des stratégies de durabilité et comprennent l'importance de l'actionariat actif pour influencer les sociétés vers une meilleure gouvernance et responsabilité. La baisse des marchés financiers a réduit les revenus issus des fonds de placement Ethos. Cette diminution a cependant été plus que compensée par la hausse de services dans le domaine de l'exercice des droits de vote et de l'engagement actionnarial. Ethos a pu ainsi poursuivre la croissance de ses effectifs qui se sont établis à 34 personnes – ou 30.2 équivalents temps-plein – à la fin de l'année.

La demande mondiale croissante pour les services d'engagement, l'analyse et les fonds ESG a toutefois produit plusieurs cas notoires de « greenwashing » en 2022 avec une réaction forte du régulateur : plusieurs banques ont ainsi été contraintes d'enlever le label ESG de leurs fonds. Aux Etats-Unis, certains Etats ont toutefois pris le chemin contraire pour protéger leur industrie pétrolière en interdisant aux caisses de pension d'investir dans des fonds d'investissement qui excluent le secteur des énergies fossiles ; ces courants divergeant ainsi que les chocs mentionnés précédemment auront sans aucun doute un impact sur le domaine de la finance durable en 2023.

En Suisse, ce sont de nouvelles obligations de reporting et de diligence raisonnable qui sont déjà ou qui vont prochainement entrer en vigueur pour les entreprises cotées, résultat du contre-projet indirect à l'initiative sur les multinationales responsables qui a échoué de justesse en 2020 faute de la majorité des cantons. Les futurs

rapports de durabilité devront ainsi non seulement couvrir l'impact du changement climatique sur les activités de l'entreprise mais aussi l'impact de ces activités sur le climat (ce que l'on appelle la double matérialité). En outre, ils devront être adoptés par le conseil d'administration et, à partir de l'exercice 2024, soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire.

Les entreprises ne sont pas les seules concernées par ces nouvelles exigences de transparence. Avec les « Swiss Climate Scores », le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales a établi une liste de bonnes pratiques et d'indicateurs qui doivent permettre aux investisseurs institutionnels de fournir à leurs clients des informations pertinentes et comparables sur l'impact climatique de leurs placements financiers. Dans le même temps, les caisses de pension sont elles-mêmes confrontées aux exigences croissantes de leurs assurées et assurés en matière de reporting et d'impact climatique.

S'il faut se réjouir de ces évolutions, Ethos s'efforcera toujours de répondre au mieux et de satisfaire les demandes de sa propre clientèle. Que ce soit en garantissant un accès aux données ESG les plus récentes et pour un nombre croissant d'entreprises, en développant et en améliorant l'analyse ESG des entreprises grâce notamment à la prise en compte de leur impact environnemental ou social, en introduisant un nouveau « rating transition » devant permettre de mesurer l'impact climatique futur des entreprises, ou en maintenant un dialogue constructif et direct avec les entreprises afin de les inciter à s'améliorer en permanence pour atteindre leurs objectifs de durabilité. Ainsi, comme elle l'a fait au cours des 25 dernières années, Ethos continuera de s'engager dans la promotion de la transition vers une économie plus inclusive et durable.

Avec leur l'engagement et leur travail, les collaborateurs et collaboratrices d'Ethos œuvrent dans ce sens et nous les en remercions vivement.



**Beth Krasna**

Présidente du conseil d'administration d'Ethos Services



**Rudolf Rechtsteiner**

Président du conseil de fondation d'Ethos

# Entretien avec le directeur

Le directeur d'Ethos revient sur une année 2022 marquée par la croissance des activités et des effectifs ainsi que par la mise en place de projets innovants et ambitieux.

## QUELS ONT ÉTÉ LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE CETTE ANNÉE 2022 POUR ETHOS ?

Notre programme de dialogue actionnarial avec les entreprises étrangères, l'EEP International, a accueilli son 100<sup>e</sup> membre au mois d'octobre, moins de 5 ans après sa création. Cela démontre l'attrait des caisses de pension pour l'engagement. Elles se rendent compte non seulement qu'elles peuvent mais aussi et surtout qu'elles doivent agir et utiliser leurs droits d'actionnaires pour inciter les entreprises dans lesquelles elles investissent à faire preuve de davantage de responsabilité en matière d'ESG. On l'a vu avec les deux résolutions que nous avons co-déposé à l'assemblée générale 2022 de Credit Suisse, avant le sauvetage et son rachat par UBS, et pour lesquelles nous avons obtenu un large soutien de la part des caisses de pension suisses. C'est cet attrait qui a notamment permis à Ethos de poursuivre sur la voie de la croissance en 2022 malgré un contexte de marché très difficile, avec la guerre en Ukraine.

## JUSTEMENT, QUEL EST LE BILAN COMPTABLE DE CETTE ANNÉE 2022 ?

Si les fonds labélisés Ethos ont effectivement perdu de la masse en raison de la baisse des marchés, cette réduction a été plus que compensée par le succès rencontré par nos services d'actionnariat actif, que ce soit l'engagement mais également l'exercice des droits de vote aux assemblées générales, si bien que nous avons dépassé, pour la première fois depuis la création d'Ethos en 1997, la barre des CHF 10 millions de chiffre d'affaires. Ce succès, nous le devons à toutes nos équipes que je remercie encore une fois pour l'excellent travail effectué tout au long de l'année. Pour en revenir aux événements marquants, il y a aussi eu la publication de deux documents essentiels pour Ethos en 2022 avec d'une part la stratégie climatique qui doit nous permettre d'atteindre notre objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050 au plus tard et, d'autre part, une nouvelle méthodologie de mesure de l'impact positif des sociétés que nous analysons.

## DE QUOI S'AGIT-IL EXACTEMENT ?

La stratégie climatique n'est pas vraiment une nouveauté en soit puisqu'en réalité nous avons principalement formalisé dans un document ce que nous faisons depuis des années pour lutter contre le changement climatique. L'urgence est telle aujourd'hui qu'il fallait le faire, si ce n'est rien que pour montrer l'exemple. Mais il était important aussi pour nous d'aller plus loin dans les ratings ESG que nous faisons en analysant, de manière critique, les activités des entreprises et en essayant de déterminer la part positive, d'un point de vue environnemental ou social, de leur chiffre d'affaires. Il nous fallait une méthodologie robuste et transparente pour le faire, ce qui est désormais chose faite.

## QU'EN EST-IL DE LA CROISSANCE DES EFFECTIFS ?

La croissance des équipes se poursuit puisque nous comptons 34 collaborateurs et collaboratrices à la fin de l'année, soit 6 de plus qu'un an auparavant. Cela démontre qu'Ethos reste également très attractif en tant qu'employeur. Notre équipe de Zurich notamment continue de grandir, ce qui a nécessité un déménagement au mois de septembre dans des bureaux deux fois plus grand que par le passé à deux pas de la gare. Ethos dispose désormais d'une vraie capacité supplémentaire en suisse alémanique.

## AU-DELÀ D'ETHOS, COMMENT DÉCRIRIEZ-VOUS L'ANNÉE 2022 DU POINT DE VUE DE LA FINANCE DURABLE ?

C'est une année un peu ambivalente. D'une part, il y a eu une vraie poussée en faveur de l'investissement socialement responsable (ISR) au sein de l'Union européenne avec des exigences pour davantage de transparence qui sont réjouissantes. D'autre part, de fortes critiques ont émané aux Etats-Unis, du côté des Républicains, à l'encontre de l'ESG. Cela montre aussi l'importance qu'a pris l'ESG et son impact sur l'économie, il est donc normal qu'il y ait des réactions au niveau politique. Cela étant dit, il reste aujourd'hui nécessaire de réglementer la finance durable, y compris en Suisse. Il y a encore une trop grande disparité entre les attentes de la société civile et ce que l'on doit faire pour protéger notre planète d'un côté et, de l'autre, ce que fait véritablement la finance. Nous avons besoin d'un vrai changement de paradigme au niveau économique si l'on entend apporter une réponse efficace aux limites planétaires. Il ne s'agit plus simplement d'intégrer des critères ESG dans les décisions d'investissement mais il faut aller beaucoup



plus loin et investir sur le long terme pour la durabilité. Les plans de transition climatique vont coûter des milliards et il faut que les investisseurs institutionnels soient prêts à les financer. Or, pour l'instant les marchés financiers semblent avoir atteints leurs limites et restent focalisés sur les rendements à court terme.

### QUEL EST LE RÔLE D'ETHOS PAR RAPPORT À CELA ?

Nous essayons toujours de faire avancer les choses, d'accélérer la transition en promouvant un investissement qui va au-delà de l'intégration de critères ESG. Le but est d'encourager un changement systémique, que ce soit via l'allocation des capitaux ou en faisant usage de nos droits d'actionnaires pour influencer les entreprises à investir davantage pour la durabilité. C'est aussi pour cela que nous leur demandons de soumettre leurs plans climatiques au vote des actionnaires. La Fondation Ethos joue également un rôle pour sensibiliser le public, à commencer par ses propres membres, aux enjeux de la durabilité et de l'ISR, que ce soit en publiant des méthodologies innovantes ou en participant à des événements publics. En 2022, nous avons également pris position publiquement contre l'inclusion du gaz naturel et du nucléaire au sein de la taxinomie européenne et nous avons participé à la procédure de consultation concernant l'ordonnance sur les rapports climatiques des entreprises suisses pour demander au législateur d'aller plus loin et de préciser certains éléments. Malheureusement, nos demandes n'ont pas été suivies...

### 2022 A ÉGALEMENT ÉTÉ MARQUÉE PAR LES 25 ANS ETHOS. QU'EN RETENEZ-VOUS ?

L'événement que nous avons organisé à Berne pour nos 25 ans a été un grand succès. Nous avons pu assister à des débats et des discussions ouvertes et franches concernant, justement, l'importance d'un changement de système vers une économie plus responsable et inclusive qui tienne compte des limites planétaires. Il y a eu des interventions d'experts, notamment pour ce qui concerne le cadre juridique, mais aussi de dirigeants d'entreprises qui ont exposé leur point de vue d'entrepreneur et expliqué comment un tel changement pouvait s'opérer selon eux au sein d'une entreprise. Ce fut aussi l'occasion de revenir sur 25 années d'engagement pour la durabilité, de se rendre compte du travail accompli par Ethos mais aussi du fait que nous en sommes encore qu'au tout début. On a pu constater à quel point un acteur comme Ethos reste nécessaire aujourd'hui afin de prôner une finance durable, responsable et beaucoup plus ambitieuse qu'elle ne l'est actuellement.

### A QUOI FAUT-IL S'ATTENDRE POUR 2023 ?

Des mesures de reporting en matière de durabilité et de climat vont être mises en place en Suisse pour les caisses de pension, que ce soit avec les nouvelles directives de l'ASIP ou les « Swiss Climate Scores ». Cela va également nous conduire à mettre à disposition de nos membres et de nos clientes et clients des solutions de reporting et des méthodologies ESG qui vont encore plus loin qu'actuellement. Nous allons également mettre en place un rating transition qui permettra aux caisses de pension de mesurer l'alignement climatique de leurs portefeuilles. Ce sera par ailleurs un outil très important pour le dialogue avec les entreprises, notamment pour évaluer et le cas échéant questionner la pertinence de leurs plans climatiques. Un élément central de ce nouveau rating sera ainsi d'accorder un facteur de crédibilité à chaque plan climatique, en pénalisant notamment les entreprises qui miseraient trop sur le financement de puits de carbone pour atteindre leurs objectifs climatiques. Ce point fait aujourd'hui défaut chez beaucoup de prestataires. Notre méthodologie sera donc novatrice et ambitieuse.



Vincent Kaufmann

Directeur de la Fondation Ethos et de la société Ethos Services



LES ACTIVITÉS DE  
LA FONDATION  
EN 2022

# La Fondation en bref

Créée en 1997, la Fondation Ethos a pour buts de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de la société civile actuelle et future.

Pour atteindre ses buts, la Fondation conduit de nombreuses activités, principalement par le biais de sa filiale Ethos Services.

La Fondation Ethos s'engage notamment comme un actionnaire actif auprès des sociétés cotées pour promouvoir une meilleure gouvernance et davantage de responsabilité et de durabilité. Elle communique de manière transparente pour sensibiliser les investisseurs institutionnels, les sociétés cotées et la société civile en général sur les thématiques pertinentes de l'investissement responsable et de la bonne gouvernance. La Fondation Ethos publie l'ensemble de ses recommandations de vote ainsi que ses prises de positions.

Ce rapport annuel donne un bref aperçu des nombreuses activités conduites en 2022 par la Fondation Ethos et sa filiale Ethos Services, notamment par le biais des deux pools de dialogue qui regroupent de nombreuses caisses de pension suisses.

## LES VALEURS D'ETHOS

### INDÉPENDANCE

Ethos est une fondation de droit suisse principalement financée par des investisseurs institutionnels, permettant à Ethos d'agir en toute indépendance. Ethos n'offre pas de services de conseil aux sociétés analysées.

### PROFESSIONNALISME

Ethos dispose d'une excellente connaissance des sociétés suisses au vu du dialogue actionnarial mené tout au long de l'année.

### TRANSPARENCE

Ethos publie sur son site internet son rapport annuel et ses comptes. En matière d'exercice des droits de vote, Ethos communique publiquement ses lignes directrices de vote et ses positions de vote.

# 245

Institutions membres au 31.12.2022

# L'engagement en 2022

Le dialogue actionnarial – ou « engagement » – vise à sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques en matière de gouvernance et aux exigences du développement durable afin de les encourager à s'améliorer.

L'engagement est un outil efficace et nécessaire pour tout investisseur institutionnel à long terme guidé par le concept de développement durable. Pour augmenter leur influence, Ethos propose aux investisseurs institutionnels de se regrouper dans des « pools » et de soutenir des initiatives d'engagement collectives. A cette fin, Ethos propose plusieurs services d'engagement :

- Ethos Engagement Pool (EEP) Suisse
- Ethos Engagement Pool (EEP) International
- Engagement Services

Ces différents programmes ont rencontré un véritable succès en 2022. L'EEP Suisse a ainsi vu le nombre de ses membres passer de 153 à la fin 2021 à 169 une année plus tard, pour des avoirs totaux d'environ CHF 364 milliards. L'EEP International a quant à lui accueilli son 100<sup>e</sup> membre au mois d'octobre 2022 (CHF 286 milliards d'actifs sous gestion au total à la fin 2022) contre 77 une année auparavant. Quant aux services d'engagement, ils ont été lancés en 2022 et ont déjà trouvés leurs premiers clients (voir encadré ci-contre).

## L'EEP INTERNATIONAL PASSE LA BARRE DES 100 MEMBRES

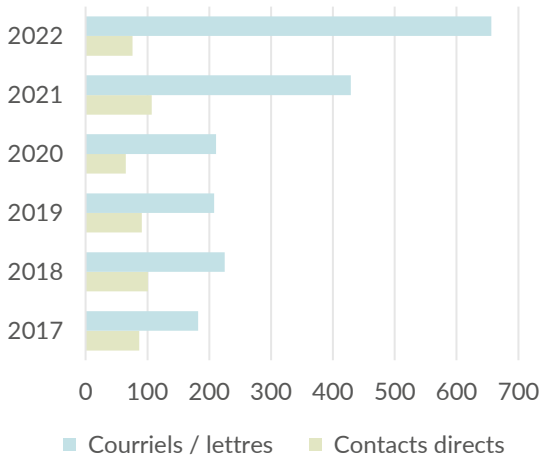
En octobre 2022, l'EEP International a accueilli son 100<sup>e</sup> membre avec l'adhésion de la Fondation collective GEMINI. Lancé en 2016 par Ethos et six caisses de pension (CIEPP, Caisse de pension d'UNIA, CAP Prévoyance, Prosperita, Abendrot et la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel), ce programme a pour objectif d'engager le dialogue, au nom de ses membres, avec les entreprises cotées hors de Suisse afin de les sensibiliser aux questions ESG et, surtout, de les encourager à améliorer leurs pratiques.

Le succès rencontré par les programmes de dialogue actionnarial d'Ethos en Suisse et à l'étranger démontre la volonté grandissante des institutions de prévoyance suisses de joindre leurs efforts afin d'augmenter leur influence en matière de durabilité sur les entreprises dont ils sont les copropriétaires.

Le dialogue mené par Ethos au nom des membres de ses pools est effectué soit directement avec les sociétés soit en collaboration avec d'autres investisseurs institutionnels sur des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) d'intérêt commun. On parle alors d'engagement collectif. A titre d'exemples, Ethos et les membres de l'EEP International ont participé, entre autres, aux initiatives collectives suivantes l'année dernière : « Climate Action 100+ », « Worforce Disclosure Initiative », « CDP Non-Disclosure campaign ».

Le dialogue actionnarial peut être ponctuel ou alors s'inscrire dans la durée. Pour qu'il soit efficace, il doit parfois être couplé à d'autres mesures de l'actionnariat actif, à commencer par l'exercice des droits de vote ou le dépôt de résolutions d'actionnaires aux assemblées générales. En 2022, Ethos a notamment effectué des activités d'engagement en lien avec les thèmes suivants avec les entreprises suisses ou étrangères :

**NOMBRE DE CONTACTS AVEC LES SOCIÉTÉS SUISSES  
DE L'UNIVERS EEP SUISSE**

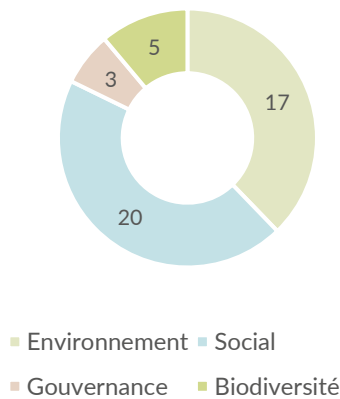


**ETHOS ELARGIT SON OFFRE EN MATIÈRE  
D'ENGAGEMENT**

Pour répondre à une forte demande de la part des gérants d'actifs, Ethos a décidé en 2022 de leur ouvrir ses services d'engagement. Ces derniers, ainsi que les banques de détails, peuvent désormais profiter de l'expertise d'Ethos en matière de dialogue actionnarial et des nombreuses synergies possibles avec les activités menées par le biais de ses deux pools d'engagement.

En avril 2022, Ethos et Raiffeisen ont ainsi annoncé qu'ils étendaient leur collaboration aux activités de dialogue (la banque s'appuyait depuis plus de 10 ans sur l'expertise et les recommandations d'Ethos pour l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Cette nouvelle collaboration s'inscrit dans la volonté d'Ethos d'élargir son offre de service d'engagement auprès d'autres catégories d'investisseuses et investisseurs que les caisses de pensions et les fondations d'utilité publique. Ethos assure donc désormais pour Raiffeisen Suisse un dialogue actionnarial auprès de sociétés suisses et internationales sur les thématiques ESG.

**NOMBRES D'INITIATIVES PAR THÈME MENÉES EN 2022  
PAR LE POOL EEP INTERNATIONAL**



## THÈME ENVIRONNEMENTAL : LE CLIMAT

La lutte contre le réchauffement climatique reste un axe prioritaire des activités de dialogue menées par Ethos, que ce soit avec les sociétés suisses ou étrangères. Les deux principaux objectifs sont toujours d'inciter les sociétés à faire preuve de davantage de transparence et de publier l'ensemble de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) – en participant notamment au CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) – et, surtout, à se fixer des objectifs ambitieux de réduction de leurs émissions qui soient validés par la science (Science Based Targets initiative, SBTi ou équivalent).

En Suisse, l'accent a été mis une nouvelle fois en 2022 sur Nestlé et Holcim – les deux principaux émetteurs industriels de GES de la bourse suisse – ainsi que sur les grandes banques qui financent les industries fossiles. En particulier, Ethos exige de ces grandes sociétés de l'indice SPI qu'elles soumettent leur plan d'action climatique, qui doit leur permettre d'atteindre l'objectif « Net Zero » qu'elles se sont elles-mêmes fixées pour 2050, à l'approbation de leurs actionnaires. Cette pratique du « Say on Climate » permet en effet aux actionnaires d'évaluer l'efficacité de la stratégie climatique mise en place mais aussi, le cas échéant, d'accroître la pression sur le conseil d'administration d'une société dont les mesures ne seraient pas considérées comme étant suffisamment ambitieuses.

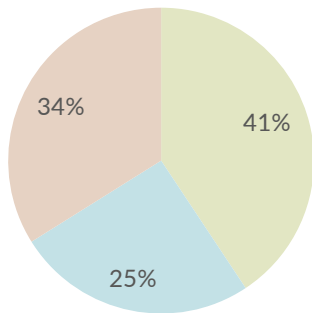
Si Nestlé avait finalement accepté d'organiser un tel vote en 2021, Holcim et UBS ont soumis leurs plans climatiques respectifs au vote de leurs actionnaires pour la première fois en 2022. Quant à Credit Suisse, elle s'est engagée à le faire lors de son assemblée générale 2023 – qui s'est avérée être la dernière de la banque – en réponse à la résolution d'actionnaires qu'Ethos et d'autres investisseurs institutionnels avaient déposé lors de l'assemblée générale 2022 (voir p. 23).

Au niveau international, le dialogue avec les sociétés sur la question climatique s'est principalement effectué via l'initiative « Climate Action 100+ » à laquelle Ethos et les membres de l'EEP International participent depuis son lancement en 2017. Ethos et les membres de l'EEP International ont également clôturé une campagne d'engagement direct initiée en 2018 avec les sociétés européennes actives dans le secteur de l'électricité. Au moment de son lancement, les huit fournisseurs d'électricité visés représentaient 8% des émissions de GES – domaines 1 et 2 – de l'indice MSCI World. L'objectif était là aussi de les encourager à développer des stratégies climatiques ambitieuses et à se fixer des objectifs de réduction de leurs émissions qui soient validés par la science. En tout, près d'une centaine d'activités d'engagement ont été menées par Ethos (courriels, conférences téléphonique, rencontres avec les dirigeants, etc.) et des exigences d'améliorations précises ont pu être communiquées aux présidentes et présidents des entreprises concernées. Résultats : entre juin 2018 et décembre 2022, les huit sociétés visées par cette campagne ont réduit leurs émissions totales et absolues de GES du domaine 1 de 139 millions de tonnes (CO<sub>2</sub>e),

ce qui correspond à environ trois fois les émissions annuelles de la Suisse.

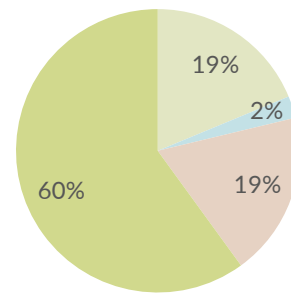


**SOCIÉTÉS SUISSES AVEC DES AMBITIONS « NET ZERO »  
(59 SOCIÉTÉS)**



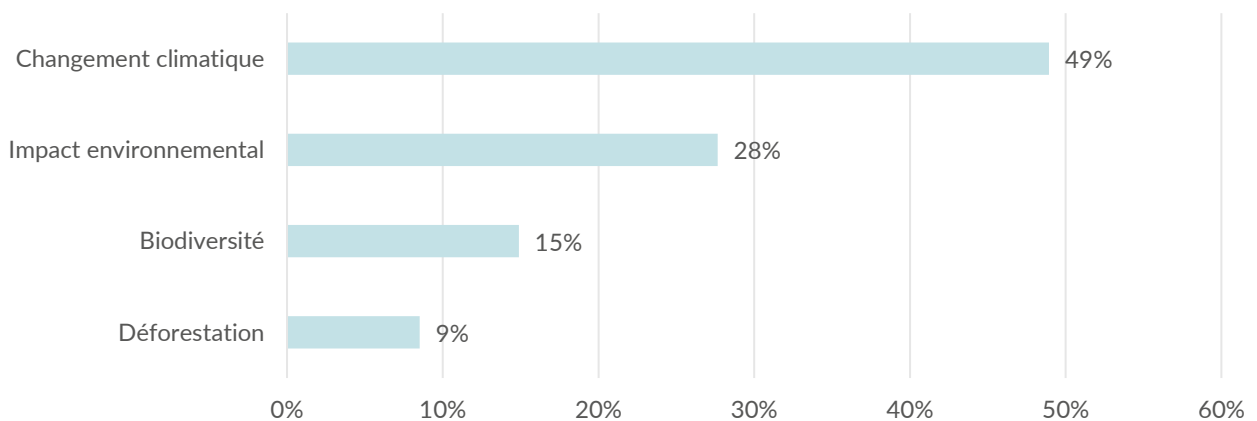
- Net zero et SBT
- Net zero et engagées à fixer des SBT d'ici 2 ans
- Net zero sans SBT

**SOCIÉTÉS SUISSE AYANT DES SCIENCE-BASED TARGETS (80 SOCIÉTÉS)**



- SBT 1.5° approuvés par la SBTi
- SBT bien en dessous de 2° approuvés par la SBTi
- SBT non approuvés par la SBTi
- Autres objectifs

**RÉPARTITION DES INITIATIVES DANS LES THÈMES DU PILIER « ENVIRONNEMENT » DE L'EEP INTERNATIONAL**



## THÈME SOCIAL : LA COUVERTURE SOCIALE

Aux Etats-Unis, près d'un tiers du personnel du secteur privé n'a pas accès aux congés maladie payés. Parmi les salaires les moins élevés, ce sont même sept personnes sur dix qui sont privées d'une telle couverture et qui ne peuvent pas prendre soin correctement de leur santé. Les personnes d'origine afro-américaine, d'Amérique latine, autochtone et celles qui ont immigré sont les principaux concernés. Les faibles niveaux de couverture affectent par ailleurs de manière disproportionnée les mères de famille qui sont plus enclines à devoir s'absenter du travail en cas d'enfant malade.

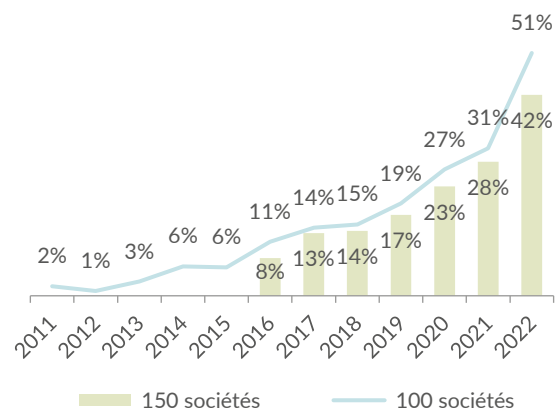
Or, cette absence de congés maladie payés pour l'ensemble des employées et employés peut entraîner des conséquences négatives pour les sociétés, notamment en termes de réputation. Fin 2021, un groupe d'investisseurs institutionnels coordonné par l'« Interfaith Center on Corporate Responsibility » (ICCR), et dont font partie Ethos et les membres de l'EEP International, a lancé une initiative afin d'exhorter 40 sociétés américaines à faire preuve de plus de transparence en la matière. Dans des courriers envoyés aux présidentes et présidents de ces sociétés en janvier 2022. Il leur a notamment été demandé de publier des informations concernant les prestations de congés maladies payées en lien avec la pandémie de COVID-19, ainsi qu'une description détaillée de leur politique de congés maladie par catégorie d'emploi ainsi que des prestations et couvertures santé qu'elles fournissent.

Finalement, 21 sociétés ont répondu et des conférences téléphoniques ont pu être organisées avec 11 d'entre elles. Les meilleures pratiques en la matière ont ainsi pu leur être communiquées de même que des attentes précises de la part des investisseuses et investisseurs. Par ailleurs, des résolutions d'actionnaires exigeants davantage de transparence ont été préparées pour six sociétés, dont quatre ont été retirées avant l'assemblée générale à la suite d'une amélioration significative de la situation. Pour ce qui concerne la deuxième phase de cette initiative, il est prévu de recourir encore davantage aux résolutions d'actionnaires avec les sociétés récalcitrantes ainsi que d'intensifier le dialogue sur cette thématique avec les instances de régulation compétentes.

## THÈME GOUVERNANCE : LA DIVERSITÉ

La promotion d'une diversité des genres suffisante au sein des instances dirigeantes des sociétés reste également l'un des thèmes de dialogue prioritaire d'Ethos, notamment en Suisse. Entrée en vigueur début 2021, une nouvelle disposition du code des obligations demande aux sociétés basées en Suisse de respecter un quota de genre de 30% au sein de leur conseil d'administration d'ici 2026 et de 20% au sein de la direction générale d'ici 2031. Ce quota est non-contraignant car les sociétés qui ne l'atteindraient pas pourront expliquer pourquoi elles ne l'ont pas atteint (« comply or explain »). Or, malgré des progrès importants observés ces dernières années, plus de la moitié des 150 plus grandes sociétés cotées en Suisse ne comptaient toujours pas au moins 30% de femmes au sein de leur conseil d'administration en 2022 (voir graphique ci-dessous).

### PROPORTION DE CONSEILS D'ADMINISTRATION AVEC AU MOINS 30% DE FEMMES



Afin d'accentuer la pression, Ethos a décidé depuis 2022 de s'opposer à la réélection des présidents et présidentes des comités de nomination – ou des conseils d'administration si un tel comité n'existe pas – des sociétés qui ne disposent pas au moins 20% de femmes au sein de leur conseil d'administration sans explication satisfaisante. Cette exigence sera relevée à 30% d'ici 2026 lorsque le délai de transition pour la mise en œuvre de la nouvelle disposition du Code des obligations aura expiré.

Parallèlement, Ethos poursuit son dialogue avec les sociétés afin de les inciter à davantage de diversité, que ce soit au sein des conseils d'administration mais également des directions. De nombreuses discussions ont ainsi eu lieu en 2022, notamment pour demander aux sociétés qui n'ont pas encore atteints les quotas prévus par la loi de se fixer des objectifs clairs et d'expliquer comment elles comptent améliorer la situation à l'avenir.





## THÈME GOUVERNANCE : LA RESPONSABILITÉ FISCALE

En 2019, l'EEP International a lancé un programme d'engagement visant à encourager des entreprises américaines actives dans les secteurs de la technologie et de la restauration à adopter des pratiques fiscales responsables. Ces entreprises, à l'instar d'Alphabet (Google), Amazon, Apple, Facebook, McDonalds et Starbucks, sont en effet particulièrement exposées aux risques liés à des pratiques fiscales agressives étant donné la faible part d'actifs physiques et, au contraire, la forte part d'actifs intangibles qu'elles détiennent, tels que la propriété intellectuelle ou les marques dont elles disposent.

Si l'optimisation fiscale n'est pas nécessairement illégale, certaines méthodes sont largement remises en question à l'échelle internationale, au point d'être devenues injustifiables. Ces pratiques consistent le plus souvent à minimiser le montant des taxes payées en appliquant des prix de transfert pour les transactions intra-groupe inférieurs au prix du marché ou en créant des structures artificielles dans des juridictions à faible fiscalité où elles n'ont

aucune activité économique significative. Or, les investisseurs institutionnels sont de plus en plus sensibles aux stratégies fiscales des entreprises, d'autant plus qu'elles peuvent constituer des risques sur le long terme, que ce soient des risques financiers ou de réputation.

En 2022, les progrès restant limités, Ethos et les membres de l'EEP International ont notamment soutenu le dépôt d'une résolution d'actionnaires chez Amazon à ce sujet. Cette résolution a finalement été approuvée par 21% des actionnaires indépendants, ce qui représente un succès important et qui devrait servir d'avertissement à Amazon et aux autres entreprises ciblées pour qu'elles prennent véritablement ce sujet au sérieux.

Cette campagne faisait suite à la publication par Ethos, en septembre 2018 déjà, d'un Engagement Paper sur la responsabilité fiscale des entreprises. Ce document de dialogue à l'intention des entreprises cotées résumait les attentes d'Ethos en la matière et incitait les entreprises à améliorer leurs pratiques.

## THÈME BIODIVERSITÉ : LA DÉFORESTATION

La déforestation est un facteur clé du changement climatique et de la dégradation de la biodiversité. Durant la seule période 2015-2020, le taux de déforestation dans le monde a atteint une surface estimée à 10 millions d'hectares par année, soit la surface de l'Islande. La perte de forêt primaire est quant à elle estimée à 81 millions d'hectares entre 1990 et 2020. Au vu de son impact sur l'environnement, la société et l'économie, Ethos considère la déforestation comme un enjeu majeur de l'investissement socialement responsable. Elle représente également un risque important pour les actionnaires des entreprises directement concernées.

En août 2021, Ethos et les membres de l'EEP International ont lancé une campagne d'engagement direct avec sept multinationales opérant dans les chaînes de valeur du bœuf et du soja (Ahold Delhaize, Sainsbury, Carrefour, Bunge, AMD, BRF et JBS) afin de les inciter à mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre la déforestation. Si des améliorations au niveau de la transparence et du suivi des fournisseurs ont déjà pu être observées en 2022, le dialogue se poursuit, notamment concernant la traçabilité des matières premières qui reste complexe et insuffisante pour l'instant.

En juin 2022, Ethos et les membres de l'EEP International ont également rejoint un groupe d'investisseurs institutionnels coordonné par la « Tropical Forest Alliance » et le Forum économique mondial (WEF) – l'« Investor Policy Dialogue on Deforestation » (IPDD) – dont l'objectif est d'engager le dialogue avec les autorités et les associations industrielles pour mettre fin à la déforestation au Brésil et en Indonésie. L'EEP International est activement impliqué dans le groupe de travail sur le Brésil, qui exhorte le gouvernement brésilien à s'engager à éliminer la déforestation et à protéger les droits des populations autochtones. Au cours de l'année 2022, les membres de l'IPDD ont participé à des conférences téléphoniques avec les représentants des candidats à l'élection présidentielle brésilienne et ont exprimé leur avis au sujet de la future politique environnementale.



## LISTE DES INITIATIVES SIGNÉES PAR LA FONDATION ET PAR L'EEP INTERNATIONAL

### ENVIRONNEMENT

- Just transition statement on oil & gas companies: 21.12.2022
- Say on Climate UK: 15.12.2022
- Net Zero Engagement Initiative: 01.12.2022
- Letter to UK big-four audit firms on climate accounting: 24.11.2022
- Letter to the SEC for the release of the Climate Disclosure Rule: 10.11.2022
- Open letter to governments on the water crisis: 09.11.2022
- ETHOS - Investor letter to SEC requesting release of climate disclosure: 23.09.2022
- Call to action (WWF): 02.09.2022
- Investor letter to manufacturers of hazardous chemicals: 29.08.2022
- Breaches of international norms<sup>1</sup>: 08.08.2022
- Valuing Water Finance Initiative: 15.07.2022
- Climate lobbying in the US: 06.05.2022
- Investor letter for Deforestation-free legislation in the US: 13.04.2022
- Investor statement on Global Standard on Responsible Climate Lobbying: 14.03.2022
- Investor Call for a Global Treaty on Plastic Pollution: 15.02.2022
- Investor statement on the Line 3 pipeline<sup>2</sup>: 31.01.2022
- Net zero aligned auditing: 17.01.2022

### SOCIAL

- Investor letter to Analog Devices on know-your-customer due diligence: 25.11.2022
- Investor letter to Mondelez on the Russian invasion of Ukraine: 09.11.2022
- Investor letter for EU Corporate Sustainability Due Diligence Directive: 07.11.2022
- Apple Civil Rights Audits Letter: 05.08.2022
- Investor Statement in response of gender-responsive EU legislation on Corporate Sustainability Due Diligence: 05.07.2022
- Advance – investor initiative for human rights and social issues: 27.05.2022
- Digital Inclusion collaborative engagement: 13.05.2022
- Investor Statement on the Crisis in the Ukraine: 29.04.2022
- Investor Letter to Wells Fargo on disclosure of Human Rights Impact Assessment: 11.04.2022
- Investor Statement for Digital Rights Regulations for Tech Companies: 06.01.2022

### GOUVERNANCE

- Letter to Meta/Facebook on corporate governance: 08.03.2022
- Investor letter to the US Congress on dual-class shares: 13.07.2022

<sup>1</sup> Cette initiative couvre les domaines E, S G

<sup>2</sup> Cette initiative couvre les domaines E et S

# Les autres actions menées en 2022

## RÉGLEMENTATION EN SUISSE : ETHOS PREND POSITION PUBLIQUEMENT

Au mois de juillet 2022, la Fondation Ethos a participé et pris position publiquement dans le cadre d'une procédure de consultation initiée par le Conseil fédéral à propos de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques que devront publier à l'avenir les plus grandes entreprises basées en Suisse. Cette ordonnance, qui se base à l'international sur les recommandations du groupe de travail sur la publication d'informations financières relative au climat (TCFD), vise à « favoriser la disponibilité de données pertinentes et comparables sur les questions et objectifs climatiques » des entreprises.

La Fondation Ethos est doublement concernée par cette ordonnance. En tant que représentante des institutions de prévoyance aux assemblées générales des entreprises cotées tout d'abord, elle sera en effet appelée à effectuer des recommandations de vote sur les rapports de durabilité qui seront soumis à l'approbation des actionnaires. De plus, les informations qui seront publiées par les entreprises dans ces rapports seront essentielles pour aider les caisses de pension membres et clientes d'Ethos à rendre elles-mêmes des comptes sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'elles financent par le biais de leurs placements.

Par conséquent, la Fondation Ethos a salué l'intention du Conseil fédéral d'introduire des obligations de divulgation d'informations liées au climat pour les entreprises d'une certaine taille. En revanche, elle a estimé que l'ordonnance telle que présentée demeurerait insuffisante pour permettre aux investisseurs et investisseuses de mesurer véritablement l'efficacité des plans climatiques des entreprises. Pour Ethos, elle ne garantissait en effet pas la publication d'informations suffisamment détaillées, comparables et pertinentes en matière de climat, seul moyen pourtant de permettre à celles et ceux qui investissent d'évaluer la performance globale des entreprises et leur capacité à aligner leur modèle d'affaires avec l'objectif suisse et mondial de zéro émission nette de GES (« Net Zero ») d'ici à 2050.

Dans sa prise de position, la Fondation Ethos a donc notamment proposé deux améliorations à l'ordonnance. Premièrement, d'obliger les entreprises à publier et à se fixer des objectifs de réduction pour l'ensemble de leurs émissions de GES, y compris les émissions indirectes du

domaine 3 (ce qui n'était pas stipulé dans le projet d'ordonnance).

Deuxièmement, de rendre obligatoire la vérification et la validation des rapports climatiques par une tierce partie indépendante, comme cela est d'ailleurs prévu par la réglementation européenne. Malheureusement, aucune de ces deux propositions n'a été retenue dans l'ordonnance finale publiée en novembre 2022 et qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024.



## RAPPORTS DE DURABILITÉ DES SOCIÉTÉS : ETHOS PRÉCISE SES EXIGENCES

Outre le rapport climatique, le nouveau droit suisse des sociétés, qui inclut le contre-projet indirect proposé par le parlement à la suite du rejet de l'initiative pour des multinationales responsables par la majorité des cantons, demande aux entreprises de préparer à l'avenir un rapport de durabilité annuel (article 964ter du code des obligations). Cette nouvelle exigence, qui devait initialement entrer en vigueur en 2023, a finalement été repoussée d'une année et sera effective à partir du 1er janvier 2024. Ces rapports de durabilité, qui devront être publiés chaque année par les entreprises cotées en Suisse à partir de 2025 (pour l'exercice 2024), seront alors soumis à l'approbation des actionnaires lors d'un vote à l'assemblée générale, comme c'est déjà le cas pour les rapports financiers et les rapports de rémunération.

De son côté, la Fondation Ethos a adapté ses lignes directrices de vote dès 2022 afin de préciser les éléments qui lui permettront de recommander d'approuver, ou non, un rapport de durabilité, une stratégie ou un rapport d'alignement climatique qui serait soumis au vote des actionnaires. En publiant ses attentes suffisamment tôt, Ethos souhaitait pouvoir entamer un dialogue constructif avec les entreprises afin qu'elles puissent tenir compte de ces nouveaux critères dans la préparation de leurs rapports.

Pour qu'Ethos recommande d'approuver un rapport de durabilité, celui-ci devra avoir été établi selon un standard reconnu (Global Reporting Initiative, GRI ou Sustainability Accounting Standards Board, SASB) mais également contenir des indicateurs pertinents pour chaque enjeu matériel qui auront été préalablement vérifiés par une tierce partie indépendante. Le rapport devra aussi inclure des objectifs sociaux et environnementaux chiffrés et ambitieux et être publié suffisamment tôt avant l'assemblée générale. Enfin, il ne devra subsister aucun doute quant à la qualité, la véracité et l'exhaustivité des informations publiées. Concernant les stratégies et les rapports d'alignement climatiques soumis au vote des actionnaires, Ethos attend notamment des sociétés qu'elles publient leurs émissions de CO<sub>2</sub> conformément au protocole GES et qu'elles se fixent des objectifs de réductions compatibles avec un réchauffement de +1.5°C au maximum et couvrant l'ensemble des émissions directes et indirectes (au moins 80% du domaine 3). Elles devront également publier des objectifs de réductions intermédiaires, détailler les mesures prises pour réduire leurs émissions et démontrer que ces dernières permettent effectivement d'atteindre les objectifs fixés. Enfin, dans ses lignes directrices 2023 Ethos a encore renforcé ses attentes en précisant que l'objectif de 1.5°C devra être vérifié et validé, par exemple par la Science Based Targets initiative (SBTi).

## SENSIBILISATION DU PUBLIC A L'ESG : ETHOS A ORGANISÉ DEUX CONFÉRENCES EN 2022

La Fondation Ethos a organisé deux conférences en 2022. La première s'est tenue à Berne le 9 juin en marge de son assemblée générale 2022 et des célébrations pour ses 25 ans (voir p. 25). Elle a réuni un large panel d'experts qui ont débattu, lors de deux tables rondes distinctes, du rôle des entreprises mais également des investisseurs et du législateur pour construire une économie plus durable et inclusive, comme Ethos le prône depuis sa création.

La seconde conférence a été organisée au mois d'octobre à Genève dans le cadre de l'édition 2022 de « Building Bridges ». Il s'agissait cette fois-ci d'un débat avec plusieurs spécialistes autour de la question de l'engagement actionnarial et de son efficacité pour décarboner non seulement les portefeuilles d'investissement, mais aussi et surtout l'économie réelle. En d'autres termes, de savoir s'il vaut mieux désinvestir des entreprises dont le modèle d'affaires n'est pas aligné sur un réchauffement climatique de 1.5°C ou, au contraire, rester actionnaire afin de les inciter à ajuster leur stratégie et l'allocation du capital pour réduire leurs émissions de GES dans les limites prévues par l'accord de Paris.

Les vidéos des deux conférences sont disponibles sur le [site internet](#) de la Fondation Ethos.

Par ailleurs, des collaborateurs et collaboratrices d'Ethos ont été invités comme orateurs et oratrices lors de 64 événements (tables rondes, conférences, formations, webinaires, etc.) l'année dernière, réunissant au total plus de 3'000 personnes. Il s'agissait là encore de sensibiliser l'audience à des questions liées à l'ESG, que ce soit la protection du climat et de la biodiversité, l'actionnariat actif, ou encore la responsabilité numérique ou fiscale des entreprises.

Enfin, Ethos a également été présent sur trois salons dédiés à la finance durable.

## RESPONSABILITÉ NUMÉRIQUE DES SOCIÉTÉS : PUBLICATION D'UNE DEUXIÈME ÉTUDE

Au mois de janvier 2022, Ethos a publié une première étude sur la responsabilité numérique des entreprises cotées en Suisse. Avec l'aide d'EthicsGrade, une société basée en Grande-Bretagne spécialisée dans la notation (« ratings ») des entreprises en fonction de leur responsabilité numérique, Ethos a souhaité mesurer le degré de préparation des plus grandes entreprises suisses pour faire face aux enjeux croissants de la numérisation de l'économie. Pour mener à bien cette étude, un questionnaire en sept chapitres – concernant la gouvernance, la transparence, la protection des données, l'intelligence artificielle, les activités sensibles ainsi que l'impact social et environnemental de la numérisation – a été envoyé aux entreprises ciblées. Dans le même temps, les analystes d'EthicsGrade ont passé au crible les documents et les informations publiques de ces entreprises afin de répondre eux-mêmes au questionnaire.

Cette première étude a révélé un manque flagrant de préparation pour faire face aux enjeux de la numérisation ainsi qu'un degré de transparence très faible des entreprises suisses en matière de responsabilité numérique. La moyenne des points récoltés a en effet stagné à 10.5 points (sur un maximum de 100) avec quatre entreprises seulement qui ont dépassé les 20 points. Autre constat : seules douze entreprises ont répondu au questionnaire, ce qui la plupart du temps leur a permis de préciser l'existence de pratiques et de politiques non-publiques et d'augmenter ainsi leur score final. Le faible niveau global s'explique donc en partie par le manque de transparence des entreprises en matière de responsabilité numérique.

Depuis la publication de cette première étude, Ethos a poursuivi son dialogue avec les entreprises concernées afin de les sensibiliser davantage à ces enjeux. Un webinaire a notamment été organisé au mois de février 2022 avec les représentantes et les représentants des entreprises visées pour discuter des résultats de l'étude mais également des potentielles améliorations pouvant être apportées au questionnaire. Dix-huit entreprises ont participé à ce webinaire à la suite duquel il a notamment été décidé de simplifier le questionnaire en réduisant considérablement le nombre de questions. La plateforme sur laquelle les entreprises répondent au questionnaire a également été améliorée et son utilisation rendue plus conviviale.

La deuxième étude a été réalisée entre les mois de juillet et septembre 2022 et publiée au début de l'année 2023. Grâce au dialogue mené par Ethos et EthicsGrade ainsi qu'aux améliorations apportées au questionnaire, le nombre d'entreprises qui ont accepté de participer a augmenté de moitié, passant de 12 en 2021 à 18 sur 48 en 2022. Outre cette participation en nette hausse, le principal constat de cette deuxième étude a été une augmentation considérable du nombre de points récoltés. Ainsi, sept entreprises ont obtenu un score

supérieur à 50 points et la moyenne a progressé de 10.5 à 22.8 points.

Si ces résultats semblent démontrer un intérêt accru et grandissant de la part des entreprises pour les enjeux liés à leur responsabilité numérique, le score moyen reste néanmoins relativement faible. Surtout, les entreprises qui ont accepté de répondre au questionnaire se sont à nouveau hissées en haut du classement, ce qui démontre que la transparence n'est pas encore au rendez-vous. Les résultats basés sur les seules informations publiques sont ainsi restés encore très faibles, même pour les entreprises qui ont répondu au questionnaire. Ethos et EthicsGrade ont d'ores et déjà convenu de répéter l'exercice en 2023 pour une troisième édition de l'étude et de poursuivre l'engagement avec les entreprises visées pour les encourager à s'améliorer.



# 2022, l'année des résolutions d'actionnaires

Pour qu'il soit efficace, le dialogue actionnarial doit parfois s'accompagner d'autres mesures d'actionnariat actif. L'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une assemblée générale fait partie des outils à disposition des actionnaires.

L'exercice des droits de vote aux assemblées générales est le premier outil à disposition des actionnaires. Si des actionnaires ne sont pas satisfaits de la marche des affaires ou de la stratégie mise en place par les instances dirigeantes d'une société, ils ou elles peuvent s'opposer à la réélection des membres du conseil d'administration, à leur décharge pour l'exercice écoulé ou encore à leur rémunération. De telles oppositions permettent d'envoyer un message fort et clair au conseil d'administration, d'autant plus si elles sont suivies par un nombre significatif d'actionnaires.

Une contestation à l'assemblée générale n'est toutefois pas toujours suffisante pour inciter une entreprise à évoluer, notamment pour ce qui concerne les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Si le désinvestissement reste l'ultime solution, les actionnaires disposent encore toutefois d'un instrument de choix pour tenter de faire évoluer les pratiques des entreprises dont ils sont les copropriétaires : la résolution d'actionnaire. En effet, s'ils détiennent, seul ou à plusieurs, un nombre suffisant d'actions d'une entreprise, ils peuvent demander à faire inscrire un point à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Et ainsi soulever une problématique aux yeux de toutes les parties prenantes de l'entreprise, à commencer par les autres actionnaires et les instances dirigeantes.

Ethos a recouru à cet instrument à deux reprises en 2022 avec Credit Suisse, avant que la banque ne soit rachetée par UBS. Tout d'abord, en partenariat avec l'ONG britannique ShareAction et une coalition de onze investisseurs institutionnels, Ethos a déposé une résolution d'actionnaires climatique auprès de la banque. Une première en Suisse. Cette résolution avait pour but de modifier les statuts de Credit Suisse afin de la contraindre à améliorer son reporting concernant les risques climatiques liés à ses activités, ce qui impliquait

notamment de publier des informations supplémentaires sur la stratégie devant lui permettre d'aligner ses activités de financement avec l'objectif de l'Accord de Paris et de réduire son exposition aux actifs liés au charbon, au pétrole et au gaz. Elle faisait suite au refus par Credit Suisse d'organiser un vote consultatif sur la stratégie climatique qui devait lui permettre d'atteindre l'objectif de zéro émission de gaz à effet de serre (GES) qu'elle s'était elle-même fixée pour 2050.

Préoccupés par les risques financiers, réglementaires et de réputation auxquels la banque s'exposait en continuant de financer des activités qui semblaient incompatibles avec son propre objectif « Net Zero », Ethos et les autres co-dépositaires ont décidé l'année dernière de passer à l'étape supérieure après des années de dialogue infructueux. « Les banques ont un rôle clé à jouer pour faire face aux nombreux enjeux du changement climatique, à commencer par réduire fortement leurs investissements et leur financement liés aux énergies fossiles, expliquait alors Vincent Kaufmann, directeur d'Ethos-avant de préciser que Credit Suisse était alors « la banque suisse la plus exposée aux énergies fossiles. »

Selon l'étude « Banking on Climate Chaos » publiée en 2021, Credit Suisse avait ainsi fourni plus de USD 82 milliards de financement aux principales entreprises actives dans les énergies fossiles depuis la signature de l'Accord de Paris (2016-2020), ce qui faisait d'elle le quatrième financier européen des énergies fossiles et le premier pour ce qui concerne le financement des mines de charbon. Une autre étude publiée en février 2022 par ShareAction indiquait que Credit Suisse restait l'une des banques les plus exposées aux énergies fossiles dans le monde. Elle montrait également que sa politique en matière de financement du pétrole et de gaz non conventionnels avait une portée limitée et restait en retard sur les pratiques du secteur bancaire européen. La banque n'imposait par exemple pas de restrictions de financement aux entreprises exposées au pétrole et gaz de l'Arctique, aux sables bitumineux et à la fracturation.

Les actionnaires ont été appelés à s'exprimer et à voter sur cette question lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 29 avril 2022. Finalement, 18,5% des actionnaires ont soutenu la résolution climatique déposée par Ethos et ShareAction, ce qui est d'autant plus significatif que tous les grands actionnaires et « proxy advisors » avaient décidé de s'y opposer.

Lors de la même assemblée générale 2022, Ethos et sept caisses de pension suisses ont déposé une seconde résolution d'actionnaires afin qu'un audit spécial de la banque soit effectué en lien avec l'affaire « Greensill », et plus particulièrement la débâcle des fonds « Supply Chain Finance ». Une affaire qui a finalement contribué à l'effondrement de la banque et à son rachat par UBS en mars 2023. Le dépôt de cette résolution faisait suite à une demande de renseignements adressée au conseil d'administration quelques semaines plus tôt. En tant qu'actionnaires à long terme, Ethos et les sept caisses de pension attendaient en particulier de Credit Suisse qu'elle livre des informations supplémentaires sur une affaire l'ayant conduit à geler des fonds comptant CHF 10 milliards sous gestion en mars 2021. Cela d'autant plus que contrairement à ce qui avait été indiqué dans le procès-verbal de l'assemblée générale 2021, le conseil d'administration avait finalement décidé de ne pas rendre publiques les principales conclusions du rapport d'enquête réalisé par le cabinet d'avocats Walder Wyss au sujet de cette affaire.

Après l'envoi d'une liste de 17 questions, plusieurs échanges ont eu lieu avec la banque. Les réponses initiales ont été complétées et Credit Suisse a finalement accepté qu'elles soient rendues publiques avant son assemblée générale 2022. Si Ethos et les autres dépositaires ont apprécié cet effort de transparence qui permettait de mieux comprendre les éléments qui avaient conduit à la fermeture des fonds « Supply Chain Finance » ainsi que les mesures mises en place pour éviter que de tels scandales ne se répètent à l'avenir, il a finalement été considéré que ces réponses restaient insuffisantes. En particulier, il semblait pour le moins étrange que le conseil d'administration affirme n'avoir eu connaissance des difficultés de Greensill qu'en février 2021 alors que plusieurs signaux auraient pu l'alerter bien avant, tels que l'annulation de son entrée en bourse prévue au dernier trimestre 2020 ou le fait, comme l'avait alors rapporté plusieurs médias, qu'aucun grand cabinet d'audit n'avait alors accepté de reprendre le mandat d'auditeur de Greensill. Il semble tout aussi surprenant que la résiliation des contrats d'assurance de Greensill n'ait été communiquée à la banque que six jours avant l'échéance alors même qu'ils étaient des éléments clés du profil de risque des fonds distribués par Credit Suisse. Par ailleurs, Credit Suisse n'avait finalement pas accepté de faire vérifier certaines de ses réponses par un réviseur indépendant dans le cadre d'une procédure allégée de « negative assurance », ce qui était une condition fixée par Ethos pour retirer sa résolution d'actionnaires demandant un contrôle spécial de la banque.

Au vu de doutes qui subsistaient concernant l'exhaustivité des réponses de Credit Suisse et du fait que la banque n'était pas en mesure de fournir une « negative assurance » d'une tierce partie indépendante, Ethos a décidé de maintenir sa demande de contrôle spécial. La résolution d'actionnaires n'a finalement obtenu que 10.4% des voix lors de l'assemblée générale du 29 avril 2022 et le contrôle spécial de la banque n'a pas eu lieu. Moins d'un an plus tard, Credit Suisse était sauvée de la faillite par les instances fédérales et UBS qui acceptait de

la racheter pour CHF 3 milliards, soit l'équivalent de 7% de ses fonds propres.

A l'avenir, Ethos n'hésitera pas non plus à recourir aux résolutions d'actionnaires pour tenter de faire changer les pratiques des sociétés cotées en Suisse, notamment pour ce qui concerne la question climatique. Cela fait d'ailleurs partie des outils à sa disposition mentionné dans sa propre stratégie climatique adoptée en 2022 et qui doit lui permettre d'atteindre l'objectif de zéro émission nette de GES d'ici à 2050 (voir rapport de gouvernance et de durabilité p. 26).





# Un quart de siècle au service de la durabilité

En 2022, la Fondation Ethos a fêté ses 25 ans. C'est le 2 février 1997 en effet que deux caisses de pension genevoises, l'une publique (la CPEG<sup>3</sup>) et l'autre privée (la CPPIC<sup>4</sup>), se sont alliées pour créer la Fondation d'investissements Ethos.

Alors que la finance durable n'en était encore qu'à ses balbutiements, l'objectif était de pouvoir aider les institutions de prévoyance, des investisseurs et investisseuses sur le très long terme par définition, à placer les rentes de leurs assurés de manière durable et responsable. Elle a donc été créée par et pour les caisses de pension afin de leur permettre d'investir de manière responsable, en tenant compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La Charte de la Fondation mentionne également comme but originel la promotion d'un environnement socio-économique stable et prospère pour les générations actuelles et futures.

A la fin de sa première année, la Fondation Ethos comptait 25 membres et gérait un portefeuille d'actions suisses et européennes d'un montant de quelques CHF 270 millions. Un quart de siècle plus tard, les fonds labélisés Ethos, gérés par des banques partenaires, et les mandats qui répliquent ses différents indices boursiers représentaient CHF 2.9 milliards. Quant aux membres de la Fondation, ils étaient 245 à la fin de l'année 2022, des caisses de pension, des établissements cantonaux d'assurance et des fondations d'utilité publique suisses uniquement, pour une fortune combinée dépassant CHF 369 milliards (soit plus du quart du deuxième pilier en Suisse).

Afin de l'aider à atteindre ses buts, et en particulier de promouvoir l'ISR auprès des institutions de prévoyance suisses, la Fondation a créé Ethos Services en 2000. Cette dernière, qui employait 34 personnes à la fin 2022 (30.2 équivalents temps-plein), a développé et élargit sa gamme de prestations dédiées à l'ISR au fil des années.

Elle propose actuellement quatre lignes de produits et de services – des fonds d'investissement et des indices boursiers, l'exercice des droits de vote aux assemblées générales, des programmes de dialogue actionnarial avec les entreprises suisses et étrangères et des analyses de durabilité des entreprises cotées – ainsi que des formations sur la finance durable.

Depuis sa création, la Fondation Ethos a souvent joué un rôle de précurseur en Suisse, que ce soit pour promouvoir l'éthique au sein de la finance ou pour faire évoluer les pratiques des entreprises cotées en matière de gouvernance ou de responsabilité sociale et environnementale (ESG). Si la Fondation s'est fait un nom en s'opposant à la fusion UBS-SBS en 1998, présentant avec raison un risque systémique pour la place financière, elle s'est également illustrée les premières années en s'opposant au cumul des fonctions de président/directeur général au sein des plus grandes entreprises suisses (Nestlé, Credit Suisse, Zurich Insurance Group) ou, plus récemment, en défendant les intérêts de petits actionnaires de Sika dans un conflit qui opposait une partie du conseil d'administration à la direction générale.



<sup>3</sup> Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève : <https://www.cpeg.ch/>

<sup>4</sup> Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction : <http://www.ccb.ch/subsites/cppic/index.php>

L'objectif de la Fondation a toujours été le même : donner davantage de droits aux actionnaires pour qu'ils puissent, à leur tour, inciter les entreprises dont ils sont les copropriétaires à améliorer leurs pratiques ESG. Ce fut le cas dès 2008 avec l'initiative « Say on Pay », reprise par l'initiative Minder, qui permet aujourd'hui aux actionnaires de s'exprimer sur les montants et les systèmes de rémunération des dirigeants des sociétés cotées. Ce fut également le cas en 2021 avec l'introduction d'un vote sur la stratégie climatique (« Say on Climate ») de Nestlé et Holcim dont Ethos fut là aussi à l'origine.

Ces 25 dernières années, la Fondation Ethos a aussi contribué à sensibiliser les investisseuses et investisseurs, et en particulier les caisses de pension suisses, à de nombreuses thématiques ESG. Outre les rémunérations abusives et la séparation des fonctions, on peut aussi citer le changement climatique, la lutte contre la déforestation, la défense des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement, la responsabilité fiscale ou encore, plus récemment, la responsabilité numérique des entreprises. La Fondation Ethos s'est également toujours mobilisée pour réclamer davantage de transparence de la part des entreprises, notamment dans le domaine environnemental et social.



L'exercice du droit de vote n'étant pas toujours suffisant, Ethos a également mis en place des programmes de dialogue actionnarial – l'EEP Suisse en 2004 et l'EEP International en 2016 – afin de sensibiliser les entreprises à leur responsabilité sociale et environnementale ainsi qu'aux bonnes pratiques de gouvernance et de faire en sorte qu'elles améliorent leurs pratiques en la matière. Enfin, lorsque ce dialogue n'a pas conduit aux résultats escomptés, Ethos n'a jamais hésité à intensifier ses mesures d'engagement actionnarial en mobilisant par

exemple d'autres actionnaires afin de déposer une résolution lors d'une assemblée générale.

Pour célébrer ses 25 ans, la Fondation a organisé le 9 juin 2022 à Berne, en marge de son assemblée générale annuelle, une grande conférence consacrée au thème de l'économie responsable et inclusive. Soit l'économie pour laquelle Ethos s'engage depuis plus de 25 ans. Au fil de plusieurs présentations et tables rondes d'experts, le rôle du législateur et des conditions-cadres, la question du devoir fiduciaire qui incombe aux investisseurs institutionnels pour intégrer des critères de durabilité dans leurs décisions d'investissement et l'importance toujours croissante des enjeux ESG pour les entreprises ont été abordés. Parmi les orateurs, on peut citer le vice-président du Conseil national Eric Nussbaumer ainsi que les dirigeants de deux entreprises suisses, l'une cotée (avec le CEO de Galenica Marc Werner) et l'autre non-cotée (avec Oliver Brunschwiler de Freitag ag). Chacun a pu exposer sa propre vision d'une économie responsable et inclusive et ce que cela représente pour les entreprises.

Enfin les trois anciens présidents de la Fondation Ethos – Jacques-André Schneider (1998-2007), Kaspar Müller (2007-2015) et Dominique Biedermann (1997-1998, 2015-2018) – ont également participé à la fête et sont revenus avec passion sur les principaux thèmes, les grandes évolutions et les événements qui ont animé les 25 premières années de la Fondation Ethos.

# Impact positif : Ethos lance une nouvelle méthodologie

Depuis sa création en 1997, la Fondation Ethos favorise dans ses produits d'investissement les entreprises qui gèrent et intègrent les dimensions sociales et environnementales dans leur modèle d'affaires, qui respectent les bonnes pratiques en matière de gouvernance et qui répondent aux préoccupations de leurs principales parties prenantes.

En 2017, dans un souci permanent d'amélioration et de transparence, Ethos a précisé sa manière d'appréhender l'investissement socialement responsable (ISR) et défini ainsi un cadre pour ses propres solutions d'investissement en adoptant et en publiant ses « [Principes pour l'investissement socialement responsable](#) ».

En 2022, Ethos a franchi une nouvelle étape en élaborant et en adoptant une [méthodologie d'impact positif](#). L'objectif de cette méthodologie, dont une version résumée a été publiée au mois d'octobre 2022, est de permettre à celles et ceux qui souhaitent investir, à commencer par Ethos, d'identifier plus facilement les entreprises actives dans des secteurs ou des activités qui ont un impact positif sur l'environnement et la société en général. Et ainsi d'y investir en priorité.

L'adoption de cette méthodologie d'impact positif s'inscrit dans un cadre et une époque où il est plus que jamais nécessaire de réorienter les capitaux vers des activités durables, notamment si l'on entend pouvoir limiter le réchauffement climatique conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. L'un des grands enjeux de la finance durable aujourd'hui est donc de considérer non seulement les risques ESG qui pèsent sur les entreprises dans lesquelles on investit mais également de tenir compte de leur propre impact sur la société civile et l'environnement. C'est ce qu'on appelle la double matérialité. Or, il n'existe pas de définition universellement acceptée de ce qui est durable ou non à l'heure actuelle. Si l'Union européenne s'y est bien

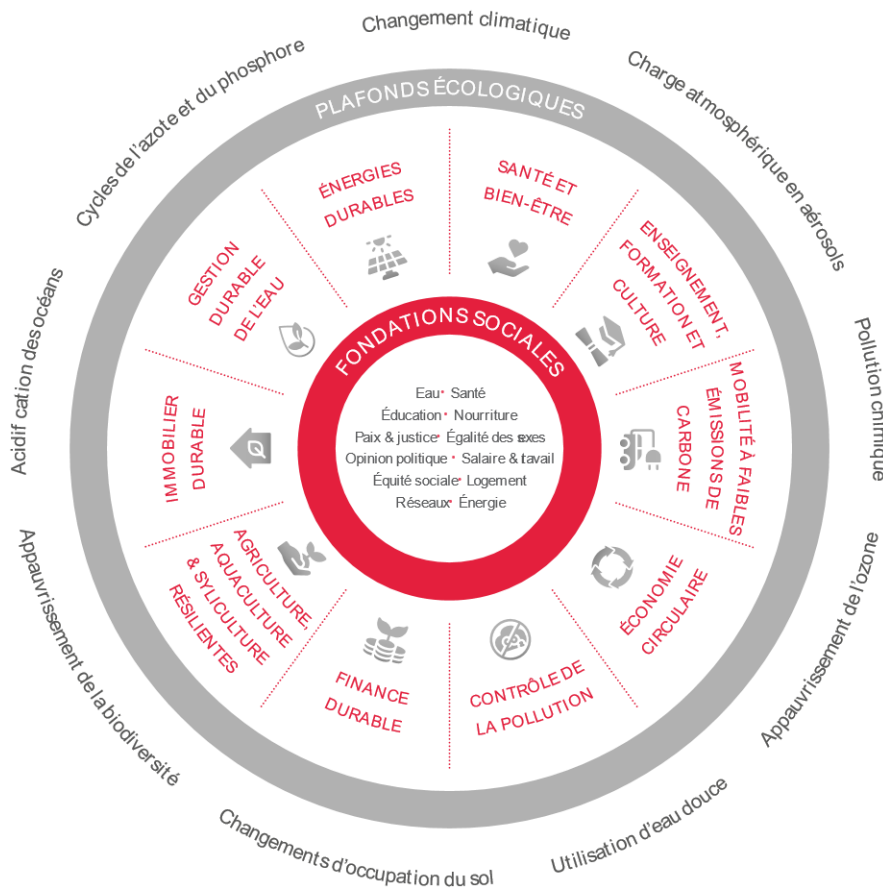
employée en développant sa propre taxonomie verte, cette classification a été passablement décrédibilisée ces derniers mois, notamment à la suite de l'inclusion du nucléaire et du gaz naturel au rang des activités considérées comme étant durables

De son côté, la nouvelle méthodologie d'impact positif d'Ethos permettra d'identifier et de quantifier la part du chiffre d'affaires d'une entreprise qui peut être considérée comme ayant un impact positif d'un point de vue social ou environnemental. De la sorte, il sera ensuite plus facile pour Ethos, mais également pour ses clientes et ses clients, d'investir en priorité dans ces entreprises et ces secteurs d'activités.

Pour établir un cadre et identifier les activités qui jouent un rôle clé pour permettre la transition vers une économie plus durable avec davantage de chances de réussite, Ethos s'est notamment appuyé sur le modèle du « Doughnut » qui intègre le concept des limites planétaires et d'un socle social composé, entre autres, de l'équité sociale, de la santé et de l'éducation. Les principes de sobriété et d'innocuité, selon lequel une activité qui contribue positivement à un aspect de la transition ne doit pas péjorer significativement d'autres aspects environnementaux et sociaux, ainsi que le cycle de vie des produits et services considérés ont également été pris en compte.

Finalement, Ethos a identifié et regroupé les activités qui sont considérées comme ayant un impact environnemental et/ou social positif et qui jouent un rôle clé dans la transition vers une société plus durable en dix thèmes (voir graphique page suivante).

LES 10 THÈMES DE LA MÉTHODOLOGIE D'IMPACT POSITIF



Ces activités ont ensuite été précisément définies afin d'identifier la part de chiffre d'affaires qu'une entreprise donnée génère grâce à elles. Si les thèmes de la santé et de l'enseignement constituent des aspects essentiels des fondations sociales et que la finance durable doit permettre une meilleure allocation du capital vers les activités à impact positif, tous les autres thèmes identifiés sont constitués d'activités qui permettent d'atténuer les conséquences négatives des alternatives qu'elles visent à remplacer. Cet impact positif ne survient toutefois que si une activité qui a un impact négatif est effectivement remplacée, par exemple si un mode de transport bas carbone remplace un véhicule thermique à fortes émissions de gaz à effet de serre. De manière générale, si un impact positif ne peut pas être clairement identifié, Ethos considère qu'il n'y en a pas. Il faut noter encore que cette méthodologie d'impact positif est évolutive et sera mise à jour, après une analyse interne détaillée, si de nouvelles solutions et technologies devaient émerger.

En définissant des critères stricts pour dix thématiques différentes, la méthodologie d'impact positif d'Ethos a aussi pour objectif de fixer un cadre crédible pour le reporting environnemental et social des entreprises alors qu'elles sont toujours plus nombreuses à auto-déclarer une partie de leurs activités comme étant positives, notamment vis-à-vis du climat. Enfin, cette méthodologie, ou plus précisément le fait d'évaluer l'impact environnemental et/ou social positif des entreprises, a été intégré au sein des principes d'Ethos pour l'ISR qui ont été mis à jour. Elle figure désormais aux côtés des principes (lié au comportement ou aux produits des entreprises) ou encore de l'évaluation ESG des entreprises.

## OBJECTIF : « INTÉGRER CETTE MÉTHODOLOGIE À NOS PROPRES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT »

David Jeannet, responsable de l'investissement et de l'ESG International d'Ethos, revient sur l'adoption de cette nouvelle méthodologie d'impact positif et ses implications futures pour les activités d'Ethos.

### COMMENT AVEZ-VOUS PROCÉDÉ POUR IDENTIFIER LES ACTIVITÉS QUI JOUENT UN RÔLE CLÉ DANS LA TRANSITION VERS UNE SOCIÉTÉ PLUS DURABLE ?

Nous nous sommes basés sur trois grands principes. Tout d'abord, le principe de sobriété. Les produits ou services considérés comme positifs doivent avant toute chose permettre de réduire la consommation d'énergie et de ressources naturelles. Dans tous les cas, ils ne doivent pas conduire à une hausse de la consommation. Deuxièmement, la prise en compte de l'ensemble du cycle de vie d'un produit ou d'un service et cela afin de ne pas occulter un éventuel impact indésirable. Remplacer du plastique par du verre ne sera ainsi par exemple pas toujours bénéfique. Enfin, le principe d'innocuité, soit le fait qu'une activité qui contribue positivement à un aspect de la transition ne doit pas péjorer d'autres aspects environnementaux ou sociaux, tels que la biodiversité ou la préservation de l'eau par exemple. Ces trois principes sont au cœur de notre méthodologie. Une fois pris en compte, ils nous ont permis de sélectionner dix thèmes d'activités qui disposent selon notre analyse d'un impact social aussi positif que possible et, à l'inverse, d'un impact environnemental aussi faible que possible.

### UNE FOIS CES SECTEURS IDENTIFIÉS, QUELS SONT LES CRITÈRES OBJECTIFS QUI PERMETTENT D'ATTRIBUER EN QUELQUE SORTE UN IMPACT POSITIF À TELLE OU TELLE ENTREPRISE ?

Là aussi nous nous sommes basés sur des référentiels existants, tels que les principes de l'International Capital Market Association (ICMA), la taxinomie européenne ou des standards de certification crédibles et reconnus (LEED, FSC, etc.). Pour l'instant, nous nous concentrons sur la part du chiffre d'affaires des entreprises qui émane d'une ou de plusieurs activités à impact positif. Mais nous comptons bien élargir notre analyse à d'autres critères par la suite, à commencer par les investissements (« capex ») des entreprises en lien avec des activités considérées comme étant positives par exemple.

### CONCRÈTEMENT, COMMENT CETTE MÉTHODOLOGIE VA-T-ELLE SERVIR À ETHOS ?

Dans un premier temps, elle va nous permettre de déterminer la part du chiffre d'affaires d'une entreprise qui s'inscrit dans l'un des dix thèmes que nous avons identifiés. Cette première sera finalisée courant 2023 pour l'ensemble de notre univers de recherche, soit près de 2'500 entreprises. Dans un second temps, l'objectif est à la fois de pouvoir proposer ces nouvelles analyses et ces données à nos clients mais aussi et surtout de les intégrer

à nos propres décisions d'investissement. En d'autres termes, il s'agit de compléter l'évaluation ESG que nous faisons actuellement des entreprises pour tendre vers une analyse de la double matérialité.



# Participation d'Ethos à des regroupements

Dans la mesure du possible, Ethos participe aux regroupements d'investisseuses et investisseurs permanents et aux organismes actifs dans les domaines d'activités d'Ethos.

En 2022, Ethos était membre ou participait aux organismes et groupements suivants :

## SUISSE

- Association pour l'économie sociale et solidaire (APRES)  
[www.apres-ge.ch](http://www.apres-ge.ch)
- Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP)  
[www.asip.ch](http://www.asip.ch)
- Organisation faîtière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AEE Suisse)  
[www.aeesuisse.ch](http://www.aeesuisse.ch)
- proFonds (Association faîtière suisse des fondations et des associations d'utilité publique)  
[www.profonds.org](http://www.profonds.org)
- Sustainable Finance Geneva  
[www.sfgeneva.org](http://www.sfgeneva.org)
- Swiss Sustainable Finance  
[www.sustainablefinance.ch](http://www.sustainablefinance.ch)
- Transparency International Switzerland  
[www.transparency.ch](http://www.transparency.ch)

## INTERNATIONAL

- Access to Medicine Index  
[www.accesstomedicineindex.org](http://www.accesstomedicineindex.org)
- Association éthique et investissement  
[www.ethinvest.asso.fr](http://www.ethinvest.asso.fr)
- Association française de gouvernement d'entreprise (AFGE)  
[www.afge-asso.org](http://www.afge-asso.org)
- CDP  
[www.cdp.net](http://www.cdp.net)
- Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)  
[www.eiti.org](http://www.eiti.org)
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)  
[www.iigcc.org](http://www.iigcc.org)
- Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR)  
[www.iccr.org](http://www.iccr.org)
- International Corporate Governance Network (ICGN)  
[www.icgn.org](http://www.icgn.org)
- Investor Alliance for Human Rights  
[www.investorsforhumanrights.org](http://www.investorsforhumanrights.org)
- Montréal Carbon Pledge  
[www.montrealpledge.org](http://www.montrealpledge.org)
- Principes pour l'Investissement Responsable  
[www.unpri.org](http://www.unpri.org)
- Liberté d'expression et Internet – Reporters sans frontières  
[www.rsf.org](http://www.rsf.org)
- Shareholders for Change (SfC)  
[www.shareholdersforchange.eu](http://www.shareholdersforchange.eu)
- Sustainable Stock Exchanges Initiative  
[www.sseinitiative.org](http://www.sseinitiative.org)



LES ACTIVITÉS  
D'ETHOS SERVICES  
EN 2022

# Aperçu des prestations d'Ethos Services

La société Ethos Services propose les quatre types de produits suivants dans le domaine de l'investissement socialement responsable.



# 2.9

**CHF MILLIARDS D'ACTIFS**  
DANS LES FONDS DE PLACEMENT ET LES  
RÉPLICATIONS D'INDICES

## ANALYSES DE DURABILITÉ

Cette gamme de prestations inclut les screenings de portefeuille et de fonds d'investissement selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que les ratings et analyses ESG de sociétés ou émetteurs suisses et étrangers.

## SOLUTIONS D'INVESTISSEMENTS DURABLES

L'ensemble des fonds de placement Ethos, des indices Ethos et des mandats de conseil en gestion durable appliquent une approche d'investissement socialement responsable. Tous les fonds sont ouverts aux investisseurs privés. Les indices durables peuvent être utilisés par les investisseurs.

## SERVICES D'ANALYSES D'ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES

Des recommandations de vote et une assistance administrative pour l'exercice des droits de vote sont proposées aux investisseurs.

## PROGRAMMES DE DIALOGUE ACTIONNARIAL

- L'Ethos Engagement Pool Suisse engage le dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées en Suisse ;
- L'Ethos Engagement Pool International engage le dialogue au niveau international, notamment sous forme de participation à des initiatives d'engagement collectif ;
- L'Ethos Engagement Services propose aux gestionnaires d'actifs et aux banques de participer au dialogue direct ou indirect, via des initiatives collectives sur des thématiques ESG, avec les sociétés suisses et étrangères.



## ETHOS EN BREF

### FONDATION ETHOS

245 institutions membres au 31.12.2022

### ETHOS SERVICES

Propriété de la Fondation Ethos et de plusieurs de ses membres

Plus de 25 ans d'expérience de l'investissement socialement responsable :

- CHF 2.9 milliards d'actifs dans les fonds de placement, les mandats et les répliquions d'indices
- Plus de 800 analyses d'assemblées générales par an
- Engagement actionnarial avec plus de 2'000 sociétés dans le monde en 2022
- Plus de 2'000 analyses et ratings ESG par an

### ETHOS DISTINGUÉ EN 2022

Ethos Services s'est vu décerner le titre de « Best For The World » pour la seconde année consécutive en 2022. Cette distinction est attribuée chaque année aux entreprises certifiées B Corp du monde entier qui répondent aux normes les plus élevées de performance sociale et environnementale, de responsabilité et de transparence. Soit aux 5% des entreprises B Corp qui obtiennent les meilleures notes au sein de l'une des catégories suivantes : la gouvernance, les politiques envers les collaborateurs, les relations avec les clients et la collectivité et le respect de l'environnement. Comme en 2021, Ethos Services s'est distingué dans la catégorie « gouvernance ».



# Analyses de durabilité

## ANALYSES EN LIEN AVEC DES CRITÈRES D'EXCLUSION ET DES RATINGS ESG

Pour investir de manière socialement responsable, les investisseurs et investisseuses ont besoin de plus d'informations que les seules données financières. En particulier, les informations dans les domaines liés à la responsabilité environnementale et sociale ainsi qu'à la gouvernance d'entreprise (ESG) jouent un rôle clé.

A cet effet, Ethos Services propose aux investisseurs institutionnels diverses prestations en matière d'analyse extra-financière des sociétés comprises dans les indices SPI, SBI AAA-BBB, MSCI World ex CH ainsi que des 250 plus grandes sociétés de l'indice MSCI Emerging Markets.

Les analyses ESG sont disponibles par le biais de la plateforme électronique d'Ethos. Des rapports sur près de 2'000 sociétés sont ainsi accessibles à tout moment. La plateforme permet également à la clientèle de charger son portefeuille pour avoir un aperçu de son positionnement en matière ESG et de son exposition aux exclusions liées aux produits ou aux sociétés controversées.

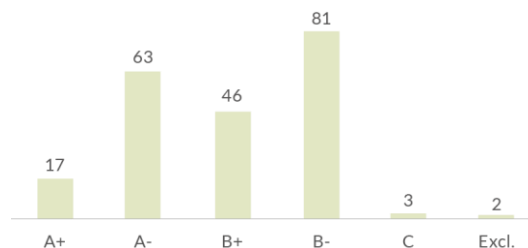
## ANALYSES ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (ESG)

La détermination des critères d'analyses et de leur pondération dépend de la bonne pratique en matière ESG, des enjeux sectoriels ainsi que de la pratique des différents marchés. L'analyse quantitative est accompagnée d'une analyse qualitative des produits de l'entreprise ainsi que de son exposition à des controverses sérieuses ou majeures.

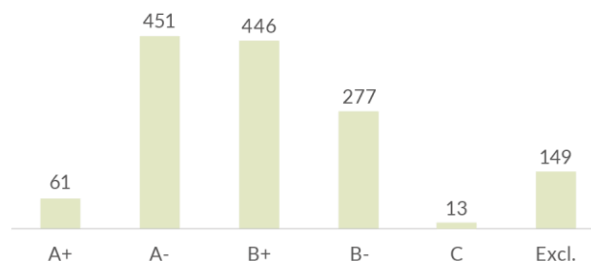
Les analyses de durabilité des sociétés intègrent une évaluation environnementale, sociale et de gouvernance. La partie environnementale et sociale recouvre des thèmes aussi variés que la stratégie et le système de management environnemental, les employés et employées, la durabilité des produits, les droits humains, les fournisseurs et les relations avec la société civile. La dimension liée à la gouvernance comprend des sujets tels que la transparence, la structure du capital, la composition et le fonctionnement du conseil d'administration, le système de rémunération, les droits des actionnaires et l'éthique des affaires.

## DISTRIBUTION DES RATINGS ESG

### SPI (212 SOCIÉTÉS ANALYSÉES)



### MSCI WORLD EX CH (1'397 SOCIÉTÉS ANALYSÉES)

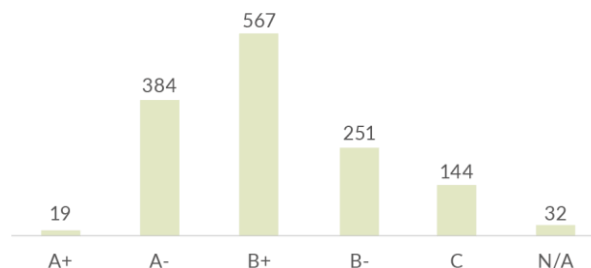


## DISTRIBUTION DES RATINGS CARBONE

### SPI (212 SOCIÉTÉS ANALYSÉES)



### MSCI WORLD EX CH (1'397 SOCIÉTÉS ANALYSÉES)



### FILTRE D'EXCLUSIONS BASÉES SUR LES PRODUITS ET SUR LE COMPORTEMENT

Ethos Services effectue une analyse des sociétés pour vérifier si elles ne devraient pas être exclues d'un portefeuille durable. Cela pourrait par exemple être le cas si une part significative du chiffre d'affaires est réalisée dans un secteur d'activité sensible (armement, tabac, nucléaire, organismes génétiquement modifiés, etc.).

Un autre facteur d'exclusion potentiel est lié au comportement des sociétés dans le cadre de leurs activités, notamment dans le cas de violations répétées de conventions internationales ratifiées par la Suisse ou dans le cas de controverses graves en matière environnementale et sociale (violation des droits humains, atteinte majeure à l'environnement naturel, etc.).

### SCREENING DE PORTEFEUILLES

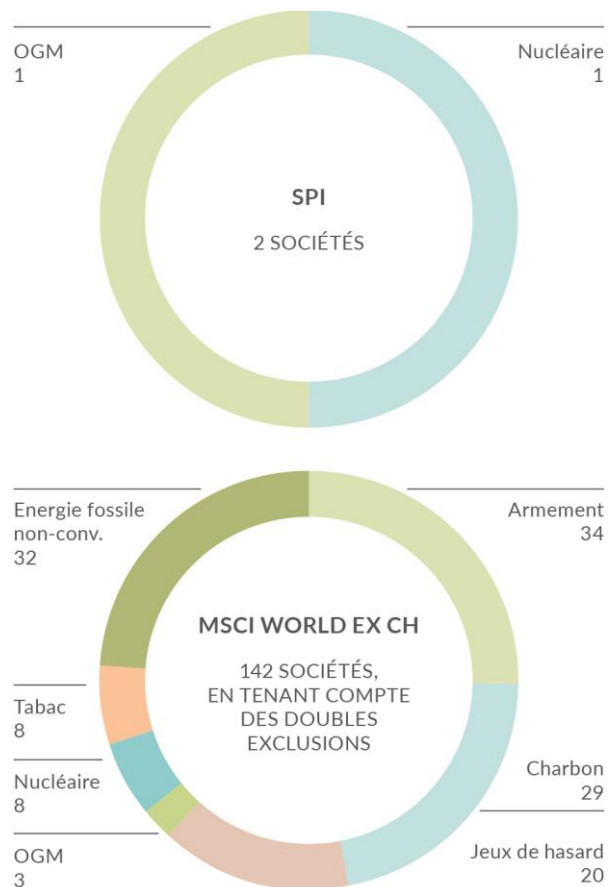
Ethos Services effectue des « screenings » de portefeuilles existants, aussi bien en fonction de critères environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise prédéfinis que de critères d'exclusion.

A ce titre, les investisseurs peuvent confier à Ethos un mandat d'analyse ESG de leur portefeuille. L'analyse se fait au niveau du portefeuille dans sa globalité ainsi qu'au niveau de chaque fonds de placement qui le compose.

#### UNIVERS COUVERTS PAR ETHOS

- Swiss Performance Index
- MSCI World ex CH
- MSCI Emerging Markets top 250
- SBI AAA-BBB

### NOMBRES DE SOCIÉTÉS SUJETTES À DES EXCLUSIONS LIÉES AUX PRODUITS



# Solutions d'investissement durables

Au 31.12.2022, Ethos Services conseillait CHF 2.9 milliards au travers de ses différentes solutions d'investissements, à savoir fonds de placement, mandats de conseil en gestion durable et indices. Ethos Services a son propre processus d'investissement qui :

- Privilégie un horizon d'investissement et un actionariat à long terme dans les entreprises ;
- Intègre des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) dans l'évaluation des sociétés, en complément de l'analyse classique ;
- Applique deux catégories de critères d'exclusion :
  - › Exclusion des sociétés qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'un des secteurs suivants : armement, énergie nucléaire, tabac, organismes génétiquement modifiés dans le secteur agrochimie, jeux de hasard, pornographie, charbon et énergies fossiles d'origine non conventionnelle.
  - › Exclusion des sociétés qui font l'objet d'une controverse grave en matière environnementale, sociale ou de gouvernance.

Les analyses ESG des sociétés sont effectuées par les analystes d'Ethos Services. Pour les sociétés cotées hors de Suisse, Ethos s'appuie également sur les données des consultants Sustainalytics, Reprisk et Trucost.

## FONDS DE PLACEMENT

Les actifs totaux des fonds de placement conseillés et distribués par Ethos se montaient au 31.12.2022 à CHF 1.8 milliards. Pour la gestion des fonds, Ethos collabore avec plusieurs partenaires bancaires (BCV, Clartan, Vontobel et Unigestion) et des gestionnaires d'actifs.

Les fonds sont évalués quotidiennement. Ethos publie les performances et des factsheets mensuelles sur son [site internet](#).

## MANDATS DE CONSEIL EN GESTION DURABLE

Pour les investisseurs institutionnels souhaitant investir avec une approche d'ISR sans passer par l'un des fonds de placement existants, Ethos propose de mettre en place des solutions de mandats de gestion ou de conseil ISR discrétionnaire. Leur valeur totale au 31.12.2022 s'est élevée à CHF 229 millions.

## INDICES ETHOS

L'indice Ethos Index on MSCI World a pour but d'exclure de l'indice traditionnel MSCI World les sociétés répondant aux critères d'exclusions définis ci-dessus.

La famille d'indices Ethos Swiss Corporate Governance Index (ESCGI) privilégie les entreprises qui respectent les meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. L'indice ESCGI se base sur les sociétés cotées en Suisse (SPI), tandis que l'ESCGI Large se concentre sur les 20 plus grandes capitalisations de la bourse (SPI Large).

Au 31.12.2022, les indices ESCGI étaient répliqués par des actifs totalisant CHF 1.06 milliards (incluant CHF 188 millions du fonds Ethos - Equities CH indexed, CG).

## LABEL FNG 3 ÉTOILES

En 2022, trois fonds d'investissement labélisés Ethos se sont vus attribués le maximum de trois étoiles lors de la certification effectuée par le Forum allemand pour les investissements durables. Lancé en 2015 par l'Université d'Hambourg, le label FNG est une norme de qualité pour les investissements durables particulièrement reconnue sur les marchés financiers germanophones. Les fonds qui obtiennent la certification doivent démontrer qu'ils poursuivent une approche de durabilité rigoureuse et transparente. La norme de qualité comprend notamment des exigences de présentation de la stratégie durable, l'exclusion de certains secteurs (armement, nucléaire, charbon, tabac, etc.) ainsi qu'une vérification de l'ensemble du portefeuille selon certains critères de durabilité.

## LISTE DES FONDS ETHOS

	INVESTISSEURS	FORTUNE (31.12.2022)
<b>ACTIONS</b>		
<b>SUISSE</b>		
Ethos II - Swiss Sustainable Equities	Tous	CHF 303 Mio.
Ethos - Equities CH indexed, CG	Tous	CHF 188 Mio.
Vontobel Fund (CH) - Ethos Equities Swiss M&S	Tous	CHF 895 Mio.
<b>INTERNATIONAL</b>		
Ethos - Equities Sustainable World ex CH	Tous	CHF 92 Mio.
Clartan - Ethos ESG Europe Small & Mid Cap	Tous	CHF 38 Mio.
Unigestion - Ethos Environmental Sustainability LP*	Tous	CHF 27 Mio.
<b>OBLIGATIONS</b>		
<b>SUISSE</b>		
Ethos - Bonds CHF**	Tous	CHF 141 Mio.
<b>INTERNATIONAL</b>		
Ethos - Bonds international	Tous	CHF 97 Mio.
<b>MIX</b>		
<b>FONDS D'ALLOCATION D'ACTIFS</b>		
Ethos - Sustainable balanced 33	Tous	CHF 23 Mio.

\*Ce fonds est actuellement fermé aux nouveaux actionnaires

\*\* Ce fonds a été fusionné avec le fonds BCV Swiss franc bonds au 31.03.2022

## PERFORMANCE 2022 DES INDICES ETHOS

## ETHOS SWISS CORPORATE GOVERNANCE INDEX

	ESGI TR	SPI TR
2022	-16.80%	-16.48%
Depuis lancement 27.01.2017 (ann.)	7.17%	7.09%

Indice calculé par SIX Swiss Exchange

## ETHOS INDEX ON MSCI WORLD

	ETHOS INDEX	MSCI WORLD
2022	-19.46%	-16.46%
Depuis lancement 31.12.2015 (ann.)	7.78%	7.87%

Indice calculé par MSCI sur la base des exclusions Ethos

# Services d'analyses d'assemblées générales

Ethos Services propose aux investisseurs institutionnels l'analyse des assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote pour l'ensemble des sociétés cotées en Suisse ainsi que les principales sociétés cotées hors de Suisse.

Plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la gouvernance et de l'analyse des assemblées générales permettent à Ethos de proposer un service de haute qualité pour permettre aux investisseurs d'exercer leurs droits de vote dans le respect des principes internationaux de bonne gouvernance et de développement durable. Ce service permet également aux institutions de prévoyance suisses de répondre aux exigences légales demandant aux caisses de pension suisses à exercer leurs droits de vote pour les actions de sociétés cotées en Suisse détenues en direct.

De plus, Ethos offre, via sa plateforme électronique, un accès facilité à ses analyses et recommandations de vote ainsi qu'à des informations sur les sociétés analysées. La plateforme permet également aux clientes et clients d'établir facilement des rapports individualisés de leurs propres positions de vote.

## LIGNES DIRECTRICES DE VOTE

L'ensemble des recommandations de vote formulées par Ethos Services sont basées sur ses [lignes directrices de vote](#). Ces lignes directrices se fondent sur la Charte d'Ethos, qui repose elle-même sur le concept de développement durable, ainsi que sur les principaux codes de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise. Etant donné que les lois et la pratique évoluent rapidement, les lignes directrices sont revues et adaptées chaque année.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES SUISSES

Durant l'année 2022, Ethos Services a analysé l'ordre du jour de l'ensemble des sociétés comprises dans l'indice Swiss Performance Index et voté lors de toutes les assemblées générales des sociétés cotées en Suisse comprises dans les différents fonds de placement d'Ethos. L'ensemble des positions de vote ont été définies conformément aux lignes directrices de vote d'Ethos.

Les positions de vote concernant les sociétés suisses sont publiées sur [www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch) cinq jours avant les assemblées générales. Une revue trimestrielle des positions adoptées par Ethos est communiquée sur le même site internet.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES NON SUISSES

Ethos Services formule des recommandations de vote pour les sociétés comprises dans l'indice MSCI Europe ainsi que pour les 200 plus grandes sociétés nord-américaines et les 100 plus grandes sociétés de la zone Asie-Pacifique.

Ethos s'appuie sur ses équipes et sur un réseau de spécialistes locaux en gouvernance pour effectuer les analyses des assemblées générales étrangères. Les analyses sont effectuées en conformité avec les lignes directrices de vote d'Ethos.

Une revue trimestrielle des positions adoptées par Ethos est communiquée sur le [site internet](#).

### LARGE COUVERTURE D'ANALYSES

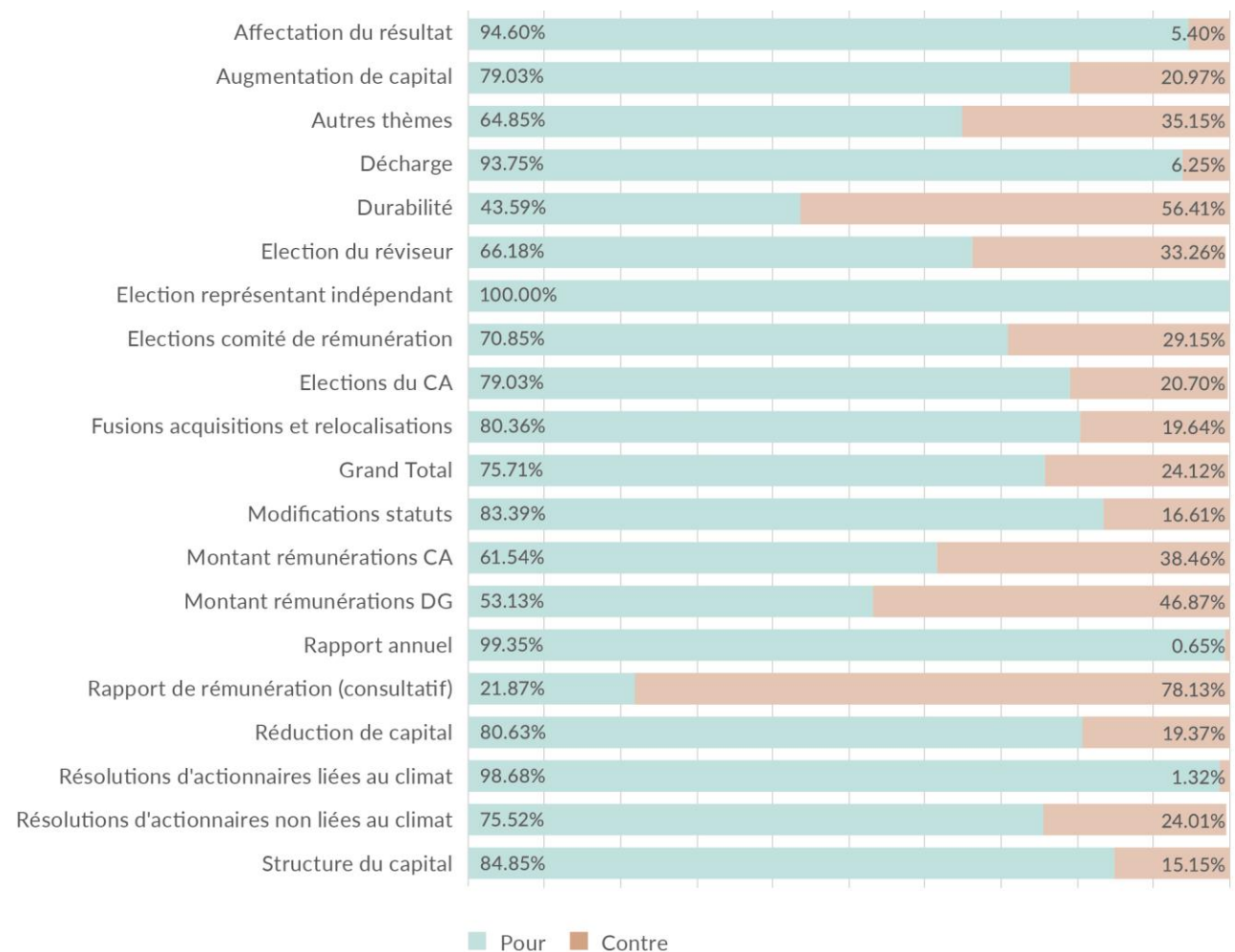
- Cinq univers suisses (SPI, 100 plus grandes sociétés suisses, SMI Expanded, SLI, SMI)
- MSCI Europe
- MSCI North America (200 plus grandes sociétés)
- MSCI Asia Pacific (100 plus grandes sociétés)

## LES POSITIONS DE VOTE 2022 POUR LES SOCIÉTÉS SUISSES ET ÉTRANGÈRES

### NOMBRE D'ANALYSES ET RÉOLUTIONS

	NB D'ANALYSES	NB DE RÉOLUTIONS ANALYSÉES	RECOMMANDATIONS DE VOTE ETHOS	
			POUR	CONTRE
Swiss Performance Index	227	4'119	75%	25%
MSCI World ex CH	633	9'939	76%	24%
<b>TOTAL</b>	<b>860</b>	<b>14'058</b>	<b>76%</b>	<b>24%</b>

### TABLEAU D'APPROBATION D'ETHOS PAR OBJET



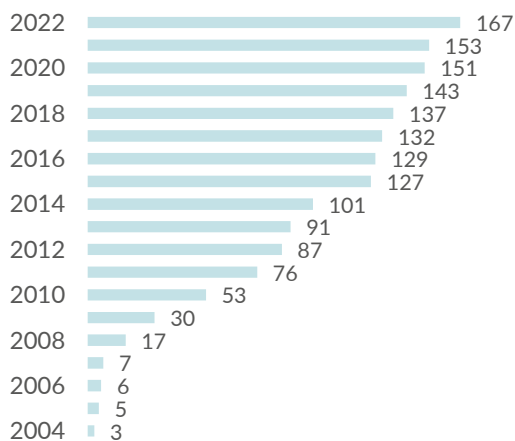
# Dialogue actionnarial

Engager le dialogue avec les sociétés est une condition nécessaire pour tout investisseur à long terme guidé par le concept de développement durable. Le dialogue a pour but de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise et aux exigences du développement durable, afin d'entamer un processus d'amélioration. L'objectif est d'augmenter de manière durable la valeur de l'entreprise pour ses actionnaires, et parallèlement pour l'ensemble de ses parties prenantes.

## ETHOS ENGAGEMENT POOL SUISSE

Afin de permettre aux institutions suisses exonérées fiscalement, en particulier aux caisses de pension suisses, d'engager le dialogue de manière conjointe, Ethos Services a lancé en 2004 l'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse). Ce programme collectif de dialogue reçoit le mandat d'entreprendre, au nom de ses membres, un dialogue actif avec les entreprises cotées en Suisse. Au 31.12.2022, l'EEP Suisse comptait 167 membres (153 membres à fin 2021). La liste des institutions membres est communiquée sur le [site internet](#).

### ÉVOLUTION DES MEMBRES DE L'EEP SUISSE

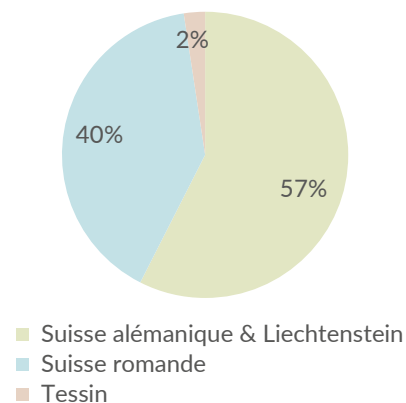


En 2022, le dialogue a été mené avec les 150 plus grandes sociétés comprises dans l'indice SPI. Les principaux thèmes de dialogue ont été les suivants :

- Gouvernement d'entreprise : Composition et fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, couverture des enjeux et mise en œuvre du code de conduite, rémunérations des instances dirigeantes, clause d'opting out / up, responsabilité fiscale des entreprises.
- Responsabilité environnementale et sociale : Reporting environnemental et social, stratégie face au changement climatique, conditions de travail et respect des droits humains, notamment au sein de la chaîne d'approvisionnement.

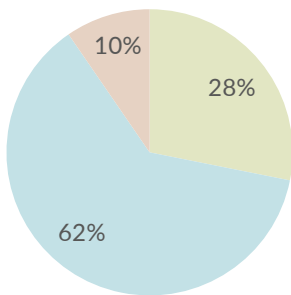
Le choix des thèmes est effectué annuellement par les membres de l'EEP Suisse. Le financement du pool est assuré exclusivement par ses membres ; la participation financière est fonction du montant détenu en actions suisses.

### RÉPARTITION DES MEMBRES DE L'EEP SUISSE EN SUISSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE





PAR TYPE DE SOCIÉTÉ

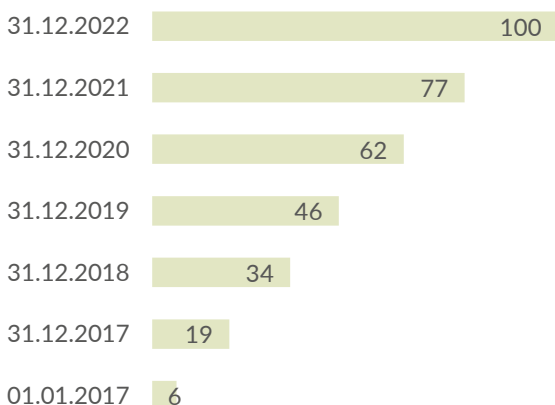


- Institutions publiques
- Institutions privées
- Autres institutions

ETHOS ENGAGEMENT POOL INTERNATIONAL

À la suite du succès du programme de dialogue avec les sociétés cotées en Suisse, l'Ethos Engagement Pool International (EEP International) a été lancé en 2017 pour étendre ce dialogue aux sociétés cotées à l'étranger. Au 31.12.2022, l'EEP International comptait 100 membres (77 membres à fin 2021). La liste des institutions membres est communiquée sur le [site internet](#) d'Ethos.

ÉVOLUTION DES MEMBRES DE L'EEP INTERNATIONAL

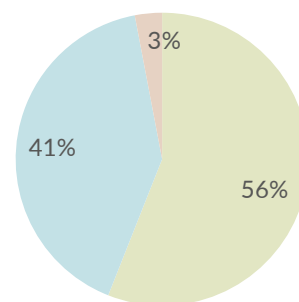


Le dialogue sur la gouvernance et la responsabilité sociale et environnementale est engagé soit sous la forme de participation à des initiatives d'engagement collectif international soit directement avec les sociétés. Ethos assure une veille des initiatives d'engagement depuis de nombreuses années déjà. Cela a amené les membres de l'EEP International à participer en 2022 activement à 43 initiatives d'engagement collectif international sur des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le résumé des démarches d'engagement entreprises au nom

de l'EEP International est publié dans le rapport synthétique 2022, disponible sur notre [site internet](#).

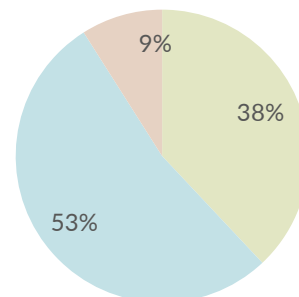
Leur regroupement au sein de l'EEP International permet aux investisseurs institutionnels de profiter du réseau international constitué d'investisseurs institutionnels ou de groupements d'investisseurs dont Ethos fait partie depuis de nombreuses années.

RÉPARTITION DES MEMBRES DE L'EEP INTERNATIONAL EN SUISSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



- Suisse alémanique
- Suisse romande
- Tessin


PAR TYPE DE SOCIÉTÉ



- Institutions publiques
- Institutions privées
- Autres institutions

ETHOS ENGAGEMENT SERVICES POUR LES GESTIONNAIRES D'ACTIFS ET LES BANQUES

Les services d'engagement destinés aux gestionnaires d'actifs et aux banques permettent de répondre à une demande croissante de la part des investisseuses et investisseurs privés pour des solutions d'investissement durables. Désormais, les gestionnaires d'actifs et les banques peuvent participer au dialogue direct ou indirect, via des initiatives collectives sur des thématiques ESG, avec les instances dirigeantes des sociétés suisses et étrangères.



ÉTATS FINANCIERS  
2022

# 1. Les résultats 2022

## 1.1 COMPTES DE LA FONDATION ETHOS

Au cours de l'exercice 2022, la Fondation Ethos a augmenté ses revenus, notamment grâce à l'augmentation du dividende versé par Ethos Services au titre de l'exercice 2021.

Les dépenses de la Fondation Ethos ont augmenté reflétant la hausse des activités. La Fondation Ethos a cependant dégagé un bénéfice de CHF 691'963 (2021 : bénéfice de CHF 513'862). Le total du bilan s'est élevé à CHF 3'149'860 au 31.12.2022 (+23% par rapport à l'année précédente).

Au 31.12.2022, la réserve légale s'est élevée à CHF 1'200'000, dont CHF 1'000'000 sont immobilisés dans le capital de la société Ethos Services.

### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

RÉPARTITION DU RÉSULTAT		
Résultat de l'exercice 2022	CHF	691'963
Report de l'exercice précédent	CHF	1'057'620
Report sur nouvel exercice	CHF	1'749'583

## 1.2 COMPTES D'ETHOS SERVICES

En 2022, le chiffre d'affaires d'Ethos Services a augmenté de 2.6% pour franchir pour la première fois la barre de CHF 10 millions (CHF 10'011'847). Cette croissance intervient malgré une baisse des marchés et donc du volume des actifs des fonds Ethos. Elle s'explique par la croissance importante du nombre de membres des deux Ethos Engagement Pools. Les charges d'exploitation ont, quant à elles, augmenté de 11.7% à CHF 7'690'577 conformément au plan de croissance des collaboratrices et collaborateurs.

Ethos Services a dégagé un bénéfice après impôt de CHF 1'800'063 (-25%). Le bénéfice net 2022 représente un rendement de 22.3% sur les fonds propres moyens 2022.

L'origine et l'évolution des revenus se présentent comme suit :



### DÉCOMPOSITION DES CHARGES D'EXPLOITATION AVANT IMPÔTS

CHARGES	2022	2021
Charges de personnel	67.1%	68.3%
Instances	4.6%	5.2%
Consultants	9.3%	9.1%
Frais administratifs	18.2%	18.5%
Amortissements	0.8%	1.1%

Au 31.12.2022, le total du bilan d'Ethos Services se monte à CHF 9'816'251 (2021 : CHF 9'266'145) dont 82% sous forme de fonds propres. Les fonds propres s'élevaient au 31.12.2022 à CHF 8'079'743, soit une hausse de 2.7% par rapport au 31.12.2021. En tenant compte du report à nouveau de l'exercice 2021 de CHF 893'680, le résultat à disposition au 31.12.2021 s'élève à CHF 2'693'743.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale d'Ethos Services du 09.06.2022 le versement d'un dividende de CHF 820 par action, soit un total de

CHF 1'169'320, représentant un taux de distribution constant de 65% du bénéfice net 2022 d'Ethos Services. Le dividende sera versé par prélèvement sur le résultat à disposition.

Il est également proposé d'affecter un montant de CHF 500'000 à la réserve légale issue du bénéfice.

#### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

<b>RÉPARTITION DU RÉSULTAT</b>		
Résultat de l'exercice 2022	CHF	1'800'063
Report de l'exercice précédent	CHF	893'680
<b>Résultat à disposition</b>	<b>CHF</b>	<b>2'693'743</b>
Affectation réserve légale	CHF	500'000
Distribution ordinaire proposée	CHF	1'169'320
<b>Report sur nouvel exercice</b>	<b>CHF</b>	<b>1'024'423</b>

### 1.3 COMPTES CONSOLIDÉS

Ethos présente volontairement des comptes consolidés qui incluent les états financiers de la Fondation Ethos et ceux d'Ethos Services. L'exercice 2022 présente un bénéfice consolidé de CHF 1'392'025 (-35%). La part attribuable à la Fondation Ethos est de CHF 845'488, alors que celle qui revient aux intérêts minoritaires est de CHF 546'537.

La somme du bilan consolidée s'élève au 31.12.2022 à CHF 11'854'560 (+11%). Les fonds propres consolidés se sont élevés, quant à eux, à CHF 10'079'325, dont CHF 7'582'638 attribuables à la Fondation Ethos. Le solde de CHF 2'496'687 correspond à la part des fonds propres consolidés attribuable aux intérêts minoritaires.

## 2. Les comptes de la Fondation Ethos

### FONDATION ETHOS - COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2022

EN CHF	2022	2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Droit d'utilisation de la marque Ethos	348'614.10	339'908.10
Dividende d'Ethos Services SA	1'100'000.00	785'000.00
Produits divers d'exploitation	8'428.40	3'600.00
Total des produits d'exploitation	1'457'042.50	1'128'508.10
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Honoraires et frais du conseil de fondation	(159'507.67)	(154'273.11)
Consultants	(266'468.38)	(224'808.07)
Frais administratifs	(226'414.34)	(145'513.04)
Total des charges d'exploitation	(652'390.39)	(524'594.22)
Résultat d'exploitation	804'652.11	603'913.88
<b>CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers	5'671.87	3'624.81
Charges financières	(3'278.32)	(6'637.26)
Total des charges et produits financiers, net	2'393.55	(3'012.45)
<b>CHARGES ET PRODUITS HORS PERIODE</b>		
Charges hors période	(2'434.70)	(3'338.95)
Total des charges et produits hors période	(2'434.70)	(3'338.95)
Résultat avant impôts	804'610.96	597'562.48
Impôts	(112'648.40)	(83'700.00)
Résultat de l'exercice	691'962.56	513'862.48
Report de l'exercice précédent	1'057'620.07	543'757.59
<b>RESULTAT AU BILAN</b>	<b>1'749'582.63</b>	<b>1'057'620.07</b>

**FONDATION ETHOS – BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022**

EN CHF	NOTES	31.12.2022	31.12.2021
<b>ACTIF</b>			
Liquidités	1	1'151'580.56	1'076'101.63
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2	810'687.62	401'809.01
Compte courant Ethos Services SA	3	111'551.95	0.00
Actif circulant		2'073'820.13	1'477'910.64
Titres à long terme, net	5	76'040.36	76'646.27
Participation	5	1'000'000.00	1'000'000.00
Actif immobilisé		1'076'040.36	1'076'646.27
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>3'149'860.49</b>	<b>2'554'556.91</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		16'774.66	11'667.89
Créanciers proches (Ethos Services SA)	3	0.00	136'488.95
Passifs de régularisation	4	133'503.20	98'780.00
Capitaux étrangers à court terme		150'277.86	246'936.84
Capital de la fondation		50'000.00	50'000.00
Réserve légale issue du capital		1'200'000.00	1'200'000.00
Résultat des exercices précédents		1'057'620.07	543'757.59
Résultat de l'exercice		691'962.56	513'862.48
Capitaux propres		2'999'582.63	2'307'620.07
<b>TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3'149'860.49</b>	<b>2'554'556.91</b>

**FONDATION ETHOS – FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE 2022**

EN CHF	2022	2021
Résultat de l'exercice	691'962.56	513'862.48
<b>VARIATIONS NON-OPÉRATIONNELLES</b>		
Revenus sur participation	(1'100'000.00)	(785'000.00)
Revenus sur titres	(3'714.55)	(3'315.75)
<b>VARIATIONS SANS INCIDENCE SUR LES LIQUIDITÉS</b>		
Résultat sur vente de titres	(1'635.75)	(250.50)
<b>VARIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT NET</b>		
Variation des débiteurs	(408'878.61)	(246'427.82)
Variation compte courant Ethos Services SA	(248'040.90)	257'232.00
Variation des créanciers	5'106.77	(11'356.11)
Variation des passifs de régularisation	34'703.20	41'593.00
Flux de fonds provenant de l'activité opérationnelle	(1'030'477.28)	(233'662.70)
Acquisition de titres	(448.50)	(1'601.36)
Cession de titres	2'690.16	2'009.78
Revenus sur participation	1'100'000.00	785'000.00
Revenus sur titres	3'714.55	3'315.75
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	1'105'956.21	788'724.17
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Liquidités en début d'exercice	1'076'101.63	521'040.16
Liquidités en fin d'exercice	1'151'580.56	1'076'101.63
<b>VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>	<b>75'478.93</b>	<b>555'061.47</b>

**FONDATION ETHOS - ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

NOTES GÉNÉRALES	
A.	Les états financiers sont établis selon le droit comptable suisse. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.
B.	Le siège de la Fondation se situe à Lancy.
C.	La Fondation atteste que la moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure à 10 en 2022 et 2021.
D.	La pandémie COVID-19 n'a pas eu d'incidence significative sur les activités commerciales. Le résultat d'exploitation ainsi que les comptes de la Fondation de l'exercice clos le 31 décembre 2022 n'ont pas été matériellement impactés. La Fondation n'a pas eu recours à des indemnités ou des crédits en lien avec la pandémie COVID-19.
E.	Aucun événement postérieur à la clôture n'a eu lieu.
NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT	
1.	Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.
2.	Les débiteurs sont comptabilisés à leur valeur nominale. Aucun doute n'est comptabilisé, car aucune créance douteuse n'est détectée.
3.	Le compte courant avec Ethos Services SA correspond à des créances résultant de droits d'utilisation de la marque Ethos.
4.	Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique du compte de résultat des charges et produits. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir d'une part (actif) et les charges à payer et les produits reçus d'avance d'autre part (passif).
5.	Portefeuille de titres détenus à long terme comptabilisé à la valeur d'acquisition (2022 : CHF 76'040.36 - 2021 : CHF 76'646.27). Participation et droit de vote dans la société Ethos Services SA (69.64%), dont le but est d'assurer des mandats de conseil avec des critères de développement durable, ainsi que des services en matière de gouvernance d'entreprise (2022 et 2021 : CHF 1'000'000). Le siège d'Ethos Services SA se situe à Lancy.



## FONDATION ETHOS – RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Deloitte SA  
Rue du Pré-de-la-Bichette 1  
1202 Geneva  
Switzerland  
www.deloitte.ch

**Rapport de l'organe de révision**

Au Conseil de Fondation de

**Ethos - Fondation suisse pour un développement durable, Lancy**

**Rapport sur l'audit des comptes annuels***Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Ethos - Fondation suisse pour un développement durable (la Fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et à l'acte de Fondation.

*Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de Fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant. Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations. Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

*Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux comptes annuels*

Le Conseil de Fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et à l'acte de fondation. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de Fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre ses activités. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de Fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

*Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

**Deloitte SA**

Joelle Herbet  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Julien Buthod-Garçon  
Expert-réviseur agréé

Genève, le 23 mars 2023  
JHE/JBG/ppp

**Annexe :**

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe)

# 3. Comptes d'Ethos Services

## ETHOS SERVICES SA - COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2022

EN CHF	NOTES	2022	2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Commissions de conseil de gestion		4'477'148.09	4'918'026.49
Honoraires mandats de conseil		5'483'263.45	4'793'642.97
Autres revenus opérationnels		51'435.00	49'475.00
Total des produits d'exploitation		10'011'846.54	9'761'144.46
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	9	(5'215'390.02)	(4'710'259.97)
Honoraires et frais du conseil d'administration		(199'680.84)	(200'911.10)
Consultants		(630'292.91)	(628'821.50)
Frais administratifs	6	(1'581'052.54)	(1'279'045.40)
Amortissements	4	(64'161.15)	(76'158.05)
Total des charges d'exploitation		(7'690'577.46)	(6'895'196.02)
Résultat d'exploitation		2'321'269.08	2'865'948.44
<b>CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>			
Dotation à la provision sur immobilisations financières		(243'111.32)	12'597.00
Charges financières		(22'421.92)	(20'515.72)
Produits financiers		46'805.80	11'353.85
Total des charges et produits financiers, net		(218'727.44)	3'435.13
<b>CHARGES ET PRODUITS HORS PÉRIODE</b>			
Produits hors période		19'948.93	4'872.54
Total des charges et produits hors période		19'948.93	4'872.54
Résultat avant impôts		2'122'490.57	2'874'256.11
Impôts de l'exercice		(322'428.05)	(461'731.10)
Résultat de l'exercice		1'800'062.52	2'412'525.01
Report de l'exercice précédent		893'680.11	749'755.10
<b>RÉSULTAT AU BILAN</b>		<b>2'693'742.63</b>	<b>3'162'280.11</b>

**ETHOS SERVICES SA - BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022**

EN CHF	NOTES	31.12.2022	31.12.2021
<b>ACTIF</b>			
Liquidités	1	5'005'591.18	4'138'794.18
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2	1'401'533.43	1'669'030.33
Débiteurs proches (Ethos Fondation)	5	0.00	136'488.95
Autres créances		0.00	46'555.05
Actifs de régularisation	3	460'996.79	319'217.50
Actif circulant		6'868'121.40	6'310'086.01
Immobilisations financières, net	7	2'570'329.43	2'553'089.25
Immobilisations corporelles, net	4	377'799.57	399'098.18
Immobilisations incorporelles, net	4	1.00	3'872.00
Actif immobilisé		2'948'130.00	2'956'059.43
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>9'816'251.40</b>	<b>9'266'145.44</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		356'021.45	283'649.57
Compte courant Ethos Fondation	5	111'551.95	0.00
Autres créanciers		11'688.15	0.00
Passifs de régularisation	3	657'247.22	734'215.76
Capitaux étrangers à court terme		1'136'508.77	1'017'865.33
Réserve de cotisations patronales LPP	9	600'000.00	400'000.00
Capitaux étrangers à long terme		600'000.00	400'000.00
Capital actions		1'436'000.00	1'436'000.00
Propres parts du capital	8	(50'000.00)	(50'000.00)
Réserve légale issue du bénéfice		4'000'000.00	3'300'000.00
Résultat reporté des exercices précédents		893'680.11	749'755.10
Résultat de l'exercice		1'800'062.52	2'412'525.01
Capitaux propres		8'079'742.63	7'848'280.11
<b>TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>9'816'251.40</b>	<b>9'266'145.44</b>

**ETHOS SERVICES SA – FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE 2022**

EN CHF	2022	2021
Résultat de l'exercice	1'800'062.52	2'412'525.01
<b>VARIATIONS SANS INCIDENCE SUR LES LIQUIDITÉS</b>		
Dotation à la provision sur titre	243'111.32	(12'597.00)
Amortissements	64'161.15	76'158.05
<b>VARIATION DE L'ACTIF CIRCULANT NET</b>		
Variation des débiteurs	267'496.90	(114'686.08)
Variation des autres créances	46'555.05	(46'555.05)
Variation des actifs de régularisation	(141'779.29)	(52'276.74)
Variation des créanciers	72'371.88	1'973.98
Variation du compte courant Ethos Fondation	248'040.90	(257'232.00)
Variation des autres créanciers	11'688.15	0.00
Variation des passifs de régularisation	(76'968.54)	190'302.80
Variation des dettes à long terme	200'000.00	400'000.00
Flux de fonds provenant de l'activité opérationnelle	2'734'740.04	2'597'612.97
Variation des immobilisations financières	(44'993.00)	(14.60)
Variation de la réserve de cotisations patronales LPP	(200'000.00)	(400'000.00)
Investissement fonds Ethos-Sustainable Balanced 33	(15'358.50)	(999'999.88)
Acquisitions/cessions immobilisations corporelles et incorporelles	(38'991.54)	(11'441.80)
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	(299'343.04)	(1'411'456.28)
Distribution du dividende	(1'568'600.00)	(1'119'410.00)
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	(1'568'600.00)	(1'119'410.00)
Liquidités et dépôts en banque en début d'exercice	4'138'794.18	4'072'047.49
Liquidités et dépôts en banque en fin d'exercice	5'005'591.18	4'138'794.18
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>866'797.00</b>	<b>66'746.69</b>

**ETHOS SERVICES SA – ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

NOTES GÉNÉRALES	
A.	Les états financiers sont établis selon le droit comptable suisse. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.
B.	Le siège de la société se situe à Lancy. Elle a également un bureau à Zurich.
C.	La société atteste que la moyenne annuelle des emplois à plein temps est supérieure à 10 et inférieure à 50 en 2022 et 2021.
D.	Crédit-bail <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement pour photocopieurs qui arrivera à échéance le 31.12.2023 : CHF 12'048 (CHF 24'096 en 2021)</li> <li>• Engagement pour le bail à loyer à Lancy qui arrivera à échéance 30.04.2030 : CHF 1'710'570.40, soit 7 ans et 4 mois (CHF 1'943'833 en 2021, soit 8 ans et 4 mois). Le contrat peut être résilié de manière anticipée sans préavis. La condition de la libération de l'engagement consiste en la présentation d'un locataire solvable qui reprendrait le bail aux mêmes conditions.</li> <li>• Engagement pour le bail à loyer à Zürich qui arrivera à échéance le 30.06.2027 : CHF 557'982 (54 mois).</li> </ul>
E.	Dette en faveur d'institution de prévoyance 2022 : CHF 57'340.25 (2021 : CHF 51'449.55).
F.	La variation des liquidités indiquée dans le tableau de flux de trésorerie comprend les liquidités ainsi que les dépôts en banque.
G.	La pandémie COVID-19 n'a pas eu d'incidence significative sur les activités commerciales. Le résultat d'exploitation ainsi que les comptes de la SA de l'exercice clos le 31 décembre 2022 n'ont pas été matériellement impactés. Ethos Services n'a pas eu recours à des indemnités ou des crédits en lien avec la pandémie COVID-19.
H.	Aucun événement postérieur à la clôture n'a eu lieu.
NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RÉSULTAT ET FLUX DE TRÉSORERIE	
1.	Les liquidités et les dépôts en banque sont évalués à leur valeur nominale. Les liquidités libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de l'Administration fédérale des contributions au 31.12.
2.	Les débiteurs sont comptabilisés à leur valeur nominale. Aucun doute n'est comptabilisé, car aucune créance douteuse n'a été détectée.
3.	Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique des charges et produits. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir d'une part (actif) et les charges à payer et les produits reçus d'avance d'autre part (passif).
4.	Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées à leur valeur nette d'amortissements au bilan. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon la méthode indirecte linéaire. Les immobilisations sont amorties dès l'utilisation effective du bien.
5.	Le compte courant Fondation Ethos correspond à des créances résultant de prestations de services et n'est pas rémunéré. Au 31 décembre 2022, ce compte est créancier.
6.	Les frais administratifs contiennent notamment le droit d'utilisation du nom Ethos pour un montant total de CHF 348'614.10 en 2022 (CHF 339'908.00 en 2021).

7.	<p>Les immobilisations financières incluent un investissement de CHF 2'022'595.45 dans le fonds Ethos Sustainable Balanced 33 (CHF 2'000'000 en 2021) et des garanties loyers pour CHF 190'845.30 (CHF 145'852 en 2021) et d'une réserve pour cotisations patronales de prévoyance pour CHF 600'000.00 (CHF 400'000 en 2021).</p> <p>Les titres sont comptabilisés au cours d'acquisitions ; une provision pour titres est constituée en cas de valeur du marché inférieure au cours d'acquisition. Une provision de CHF 243'111.32 a été constituée au 31 décembre 2022 (CHF 0 en 2021), la valeur de marché étant de CHF 1'779'484.13 (CHF 2'066'452.55 en 2021).</p>
8.	<p>Actions propres détenues par Ethos Services SA.</p>
9.	<p>Un versement de CHF 200'000 a été fait auprès de la CIEPP à titre de réserves patronales en 2022 (CHF 400'000 en 2021).</p>

**ETHOS SERVICES SA - PROPOSITION POUR L'UTILISATION DU RÉSULTAT**

EN CHF	PROPOSITION 2022	2021
Résultat de l'exercice	1'800'062.52	2'412'525.01
Report de l'exercice précédent	893'680.11	749'755.10
Résultat à disposition	2'693'742.63	3'162'280.11
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	500'000.00	700'000.00
Distribution de dividende ordinaire prélevée sur le résultat	1'169'320.00	1'568'600.00
Report du solde sur le nouvel exercice	1'024'422.63	893'680.11
Résultat au bilan	2'693'742.63	3'162'280.11

## ETHOS SERVICES SA – RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Deloitte SA  
Rue du Pré-de-la-Bichette 1  
1202 Geneva  
Switzerland  
www.deloitte.ch

**Rapport de l'organe de révision**

À l'assemblée générale de

**Ethos Services SA**, Lancy

**Rapport sur l'audit des comptes annuels***Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Ethos Services SA, (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

*Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant. Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations. Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

*Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

*Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration. En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

**Deloitte SA**

Joelle Herbet  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Julien Buthod-Garçon  
Expert-réviseur agréé

Genève, le 23 mars 2023  
JHE/JBG/ppe

**Annexes :**

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan



# 4. Comptes consolidés

## ETHOS CONSOLIDÉ - COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2022

EN CHF	NOTES	2022	2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Commissions de conseil de gestion		4'477'148.09	4'918'026.49
Honoraires mandats de conseil		5'303'217.45	4'627'422.94
Autres revenus		14'863.40	22'075.00
Total des produits d'exploitation		9'795'228.94	9'567'524.43
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	8	(5'215'390.02)	(4'710'259.97)
Honoraires et frais des instances		(359'188.51)	(355'184.21)
Consultants		(716'715.29)	(687'409.54)
Frais administratifs		(1'413'852.78)	(1'053'650.34)
Amortissements		(64'161.15)	(76'158.05)
Total des charges d'exploitation		(7'769'307.75)	(6'882'662.11)
Résultat d'exploitation		2'025'921.19	2'684'862.32
<b>CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>			
Dotation à la provision sur immobilisations financières		(243'111.32)	12'597.00
Autres charges financières		(25'700.24)	(27'152.98)
Produits financiers		52'477.67	14'978.66
Total des charges et produits financiers		(216'333.89)	422.68
<b>CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION</b>			
Produits exceptionnels		17'514.23	1'533.59
Total des charges et produits hors exploitation		17'514.23	1'533.59
Résultat avant impôts		1'827'101.53	2'686'818.59
Impôts		(435'076.45)	(545'431.10)
Résultat de l'exercice		1'392'025.08	2'141'387.49
Dont part attribuable aux intérêts minoritaires		(546'537.09)	(732'493.67)
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE ATTRIBUABLE À LA FONDATION</b>		<b>845'487.99</b>	<b>1'408'893.82</b>

**ETHOS CONSOLIDÉ - BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022**

EN CHF	NOTES	31.12.2022	31.12.2021
<b>ACTIF</b>			
Liquidités	1	6'157'171.74	5'214'895.81
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2	2'212'221.05	2'070'839.34
Autres créances		0.00	46'555.05
Actifs de régularisation	3	460'996.79	319'217.50
Actif circulant		8'830'389.58	7'651'507.70
Immobilisations financières, net	6	2'570'329.43	2'553'089.25
Mobilier et installations, net	5	377'799.57	399'098.18
Participation et titres à long terme, net	4	76'040.36	76'646.27
Logiciels informatiques, net	5	1.00	3'872.00
Actif immobilisé		3'024'170.36	3'032'705.70
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>11'854'559.94</b>	<b>10'684'213.40</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		372'796.11	295'317.46
Autres créanciers		11'688.15	0.00
Passifs de régularisation	3	790'750.42	832'995.76
Capitaux étrangers à court terme		1'175'234.68	1'128'313.22
Réserve de cotisations patronales LPP		600'000.00	400'000.00
Capitaux étrangers à long terme		600'000.00	400'000.00
Capital de dotation		50'000.00	50'000.00
Propres parts du capital	7	(50'000.00)	(50'000.00)
Bénéfices cumulés et autres réserves		7'582'638.12	6'737'150.12
Capitaux propres attribuables à la fondation		7'582'638.12	6'737'150.12
Intérêts minoritaires		2'496'687.14	2'418'750.06
Capitaux propres		10'079'325.26	9'155'900.18
<b>TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>11'854'559.94</b>	<b>10'684'213.40</b>

**ETHOS CONSOLIDÉ - FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE 2022**

EN CHF	2022	2021
Résultat de l'exercice	1'392'025.08	2'141'387.49
<b>VARIATIONS NON-OPÉRATIONNELLES</b>		
Revenus sur titres	(49'344.75)	(11'517.37)
<b>VARIATIONS SANS INCIDENCE SUR LES LIQUIDITÉS</b>		
Dotation à la provision sur titre	243'111.32	(12'597.00)
Résultat sur vente de titre	(1'635.75)	(250.50)
Amortissements	64'161.15	76'158.05
<b>VARIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT NET</b>		
Variation des débiteurs	(94'826.66)	(407'668.95)
Variation des actifs de régularisation	(141'779.29)	(52'276.74)
Variation des créanciers	89'166.80	(9'382.13)
Variation des passifs de régularisation	(42'245.34)	231'895.80
Variation des dettes à long terme	200'000.00	400'000.00
Flux de fonds provenant de l'activité opérationnelle	1'658'632.56	2'355'748.65
Variation des immobilisations financières	(44'993.00)	(400'014.60)
Investissement fonds Ethos-Sustainable Balanced 33	(200'000.00)	(999'999.88)
Vente participation	(15'358.50)	0.00
Acquisitions/cessions immobilisations corporelles et incorporelles	(38'991.54)	(11'441.80)
Acquisition de titres	(448.50)	(1'601.36)
Cession de titres	2'690.16	2'009.78
Revenus sur titres	49'344.75	11'517.37
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	(247'756.63)	(1'399'530.49)
Distribution de la réserve légale issue d'apport en capital aux intérêts minoritaires	(468'600.00)	(334'410.00)
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	(468'600.00)	(334'410.00)
Liquidités et dépôts en banque en début d'exercice	5'214'895.81	4'593'087.65
Liquidités et dépôts en banque en fin d'exercice	6'157'171.74	5'214'895.81
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>942'275.93</b>	<b>621'808.16</b>

**ETHOS CONSOLIDÉ – ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

NOTES GÉNÉRALES	
A.	<p>Les états financiers sont établis selon le droit comptable suisse.</p> <p>Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.</p>
B.	<p>Principe et périmètre de consolidation : Le périmètre de consolidation comprend la participation dans la société Ethos Services SA, Lancy, au capital-actions de CHF 1'436'000, créée le 16 juin 2000, détenue à 69.64% par Ethos - Fondation suisse pour un développement durable et dont le but est d'assurer des mandats de conseil en investissements durables ainsi que des services en matière de gouvernance d'entreprise. Ethos - Fondation suisse pour un développement durable ne détient pas d'autres participations qui pourraient être consolidées. La méthode de consolidation retenue pour la présentation des comptes consolidés d'Ethos Fondation suisse pour un développement durable est la méthode d'intégration globale.</p>
C.	<p>Le siège du Groupe Ethos se situe à Lancy. Ethos Services a également un bureau à Zurich.</p>
D.	<p>Le Groupe Ethos atteste que la moyenne annuelle des emplois à plein temps est supérieure 10 et inférieure à 50 pour 2022 et 2021.</p>
E.	<p>Crédit-bail</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement pour photocopieurs qui arrivera à échéance le 31.12.2023 : CHF 12'048 (CHF 24'096 en 2021)</li> <li>• Engagement pour le bail à loyer à Lancy qui arrivera à échéance 30.04.2030 : CHF 1'710'570.40, soit 7 ans et 4 mois (CHF 1'943'833 en 2021, soit 8 ans et 4 mois). Le contrat peut être résilié de manière anticipée sans préavis. La condition de la libération de l'engagement consiste en la présentation d'un locataire solvable qui reprendrait le bail aux mêmes conditions.</li> <li>• Engagement pour le bail à loyer à Zürich qui arrivera à échéance le 30.06.2027 : CHF 557'982 (54 mois)</li> </ul>
F.	<p>Dettes en faveur d'institution de prévoyance 2022 : CHF 57'340.25 (2021 : CHF 51'449.55).</p>
G.	<p>La variation des liquidités indiquées dans le tableau de flux de trésorerie comprend les liquidités ainsi que les placements en banque à terme.</p>
H.	<p>La pandémie COVID-19 n'a pas eu d'incidence significative sur les activités commerciales. Donc les résultats d'exploitation ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 n'ont pas été matériellement impactés. Le Groupe Ethos n'a pas eu recours à des indemnités ou des crédits en lien avec la pandémie COVID-19.</p>
I.	<p>Aucun événement postérieur à la clôture n'a eu lieu.</p>
NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT	
1.	<p>Les liquidités et les dépôts en banque sont évalués à leur valeur nominale. Les liquidités libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de l'Administration fédérale des contributions au 31.12.</p>
2.	<p>Les débiteurs sont comptabilisés à leur valeur nominale. Aucun doute n'est comptabilisé, car aucune créance douteuse n'a été détectée.</p>
3.	<p>Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique du compte de résultat des charges et produits. Ils regroupent les charges payées d'avance et les produits à recevoir d'une part (actif) et les charges à payer et les produits reçus d'avance d'autre part (passif).</p>
4.	<p>Portefeuille de titres détenus à long terme comptabilisé à la valeur d'acquisition (2022 : CHF 76'040.36 - 2021 : CHF 76'646.27).</p>
5.	<p>Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et présentées à leur valeur nette d'amortissements au bilan.</p>

	Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon la méthode indirecte linéaire. Les immobilisations sont amorties dès l'utilisation effective du bien.
6.	<p>Les immobilisations financières incluent un investissement de CHF 2'022'595.45 dans le fonds Ethos Sustainable Balanced 33 (CHF 2'000'000 en 2021) et des garanties loyers pour CHF 190'845.30 (CHF 145'852 en 2021) et d'une réserve pour cotisations patronales de prévoyance pour CHF 600'000.00 (CHF 400'000 en 2021).</p> <p>Les titres sont comptabilisés au cours d'acquisitions; une provision pour titres est constituée en cas de valeur du marché inférieure au cours d'acquisition. Une provision de CHF 243'111.32 a été constituée au 31 décembre 2022 (CHF 0 en 2021), la valeur de marché étant de CHF 1'779'484.13 (CHF 2'066'452.55 en 2021).</p>
7.	Actions propres détenues par Ethos Services SA
8.	Un versement de CHF 200'000 a été fait auprès de la CIEPP à titre de réserves patronales en 2022 (CHF 400'000 en 2021).

## ETHOS CONSOLIDÉ – RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Deloitte SA  
Rue du Pré-de-la-Bichette 1  
1202 Geneva  
Switzerland  
www.deloitte.ch

### Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de Fondation de

**Ethos - Fondation suisse pour un développement durable**, Genève

### Rapport sur l'audit des comptes consolidés

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Ethos - Fondation suisse pour un développement durable (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de Fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés et de notre rapport correspondant. Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations. Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux comptes consolidés

Le Conseil de Fondation est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales et à l'acte de fondation. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil de Fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre ses activités. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de Fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation. Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

#### Deloitte SA



Joelle Herbet  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Julien Buthod-Garçon  
Expert-réviseur agréé

Genève, le 23 mars 2023

JHE/JBG/hes

Annexe : Comptes consolidés (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et annexe)

**Siège**

Place de Pont-Rouge 1  
Case postale 1051  
1211 Genève 26

T +41 22 716 15 55  
F +41 22 716 15 56

**Bureau de Zurich**

Glockengasse 18  
8001 Zurich

T +41 44 421 41 11  
F +41 44 421 41 12

[info@ethosfund.ch](mailto:info@ethosfund.ch)  
[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)